

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mohamed Seddik BENYAHIA – Jijel
Faculté des Sciences et de la Technologie
Département d'Architecture



Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de :

MASTER ACADEMIQUE

Filière :

ARCHITECTURE

Spécialité :

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

Présenté par :

Hana MIMECHE

Meriem DJIDJELLI

Zineddine GUELLIL

THEME :

**CONSERVATION DURABLE DES MONUMENTS DU PAYSAGE
URBAIN HISTORIQUE : CAS DE LA MOSQUEE *HASSAN BEY*
(*SOUK EL-GHEZEL*) A CONSTANTINE.**

Date de la Soutenance : 22/10/2017

Composition du Jury :

Mustapha BLIBLI. MAA, Université Mohamed Seddik BENYAHIA - Jijel, Président du jury
Rima BABA. MAA, Université Mohamed Seddik BENYAHIA - Jijel, Directeur de mémoire
Khadidja DJABER. MAA, University Mohamed Seddik BENYAHIA - Jijel, Member du Jury

Dédicace :

Je dédie ce mémoire à :

Mes parents :

- + Mon père, qui peut être fier de trouver ici le résultat de longues années de sacrifices et de privations pour m'aider à avancer dans la vie. Puisse Dieu faire en sorte que ce travail porte son fruit; Merci pour les valeurs nobles, l'éducation et le soutien permanent venu de toi.*
- + Ma mère, qui a œuvré pour ma réussite, de par son amour, son soutien, tous les sacrifices consentis et ses précieux conseils, pour toute son assistance et sa présence dans ma vie, reçois à travers ce travail aussi modeste soit-il, l'expression de mes sentiments et de mon éternelle gratitude.*
- + MesfreresHoussam et hamza, ma sœur Abir, mon cousin et mon frère Fares, ma cousine sihem.*
- + Mon fiancé Mohammed.*
- + Ma chere amie : Asma.*
- + Je dédie aussi ce mémoire à mes amis: Meriem DJ, Meriem F, Amina, Nihed, Naima, Amira.*

Sans oublier tous mes amis, professeurs, famille, connaissance que je ne pourrai citer. Je vous dis merci.

Hana.....

Dédicace :

Du profond de mon cœur, je dédie ce travail à tous ceux qui me sont chers :

A MES CHÈRES PARENTS

*Aucune dédicace ne serait exprimée à leurs justes valeurs, mon profond respect,
et ma gratitude pour tous les efforts que vous avez fournis pour moi.*

*Que ce travail soit le symbole de mon grand amour, et de reconnaissance de
leurs efforts et leur soutien inoubliable et de toutes ces années de sacrifices.
Puisse, Dieu le très haut vous accorde santé et bonheur, vous protège et vous
garde pour moi.*

*✚ A mes quatre frères ; Salah, Djaber, Bassem et Nadjib pour leur appui et
leur encouragement.*

*✚ A mes chères cousines Widad Et Hanane. Je ne peux trouver les mots justes
et sincères pour vos exprimer mon affection et mes pensées, vous été pour
mois des sœurs sur qui je peux compter.*

✚ A mes amies ; Hana, Nora, Kenza et Massouda.

✚ A tous ceux qui m'ont aidée de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Merci tous Meriem

Dédicace :

C'est Avec fierté et respect que je dédie ce Modeste travail :

- + À mon père, qui peut être fière de trouver ici le résultat de longues années de sacrifices et de privations pour m'aider à avancer dans la vie.*
- + À ma mère, qui a œuvré pour ma réussite, par son amour, son soutien, ses sacrifices et ses Précieux conseils, pour toute son assistance et sa présence dans ma vie.*
- + À ma sœur Ahlam et mes frères : Khaireddine, Aymen, Nasreddine, et walid, pour leur précieuse aide et leur compréhension, pour leur soutien et pour avoir supporté mon humeur pas toujours agréable.*
- + À mes grand-père et grand-mère pour leur précieuse aide et leur soutien.*
- + À ma petite cousine Taqoi.*
- + À ma grande famille Guellil.*
- + À mes proches amis, pour leur soutient et encouragements, Je dédie ce mémoire.*

Merci tous

Guellil zineddine

Remerciements :

- *Nous remercions Dieu le tout puissant de nous avoir accordé la force et la patience, de pouvoir élaborer ce travail.*
- *Nous remercions reviennent tout particulièrement à Mme Rima BABA qui nous a fait l'honneur de diriger ce travail, pour l'impulsion qu'elle nous a apporté, son assistance et ses conseils qui ont étayé notre conduite dans la réalisation de ce travail.
Nous voulons de plus lui manifester notre très sincère reconnaissance quant au sérieux et à l'esprit critique dont elle a fait preuve dans ce travail.....Merci.*
- *Nous souhaitons également présenter notre remerciement pour les membres de jury qui ont accepté d'évaluer ce travail et de tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à sa réalisation, trouvent ici notre sincère reconnaissance.*
- *Notre grand hommage revient précisément à nos familles, tout simplement d'avoir été là et de nous donner jour après jour autant d'amour.*

Merci encore du fond du cœur...

Hana, Meriem et Zineddine.

Sommaire

Liste des figures:.....	VIII
Liste des photos :	VIII
Liste des abréviations:	VIII
Introduction générale	1
I. Introduction :	2
II. Problématique :	3
III. Hypothèses :	4
IV. Objectifs de la recherche :	5
V Méthodologie et structure du mémoire :.....	5
CHAPITRE I : <u>Monument</u> et paysage urbain historique-Concepts de base-	8
Introduction :	9
I. 1.Notion du patrimoine architectural :	9
I.1.1.Définition :	9
I. 2.Notion du monument historique :	11
I.2.1. Définition :	11
I.2.2.Elaboration conceptuelle de la notion du monument historique :	12
I.2.3.Critères de sélection d'un monument historique :	13
I.2.4. Valeurs d'un monument historique :	14
I.3.Notion de paysage urbain historique :	17
I.3.1.Notion de paysage :	17
I.3.2. Typologie du paysage :	17

I.3.2. Notion du paysage urbain historique :.....	18
Conclusion :.....	21
CHAPITRE II : Conservation durable du Patrimoine.....	23
Introduction :	24
II.1. Notion de Conservation :	24
II.1.1. Définition de la Conservation :.....	24
II.1.2.Types de la conservation :.....	25
II.1.3.Le processus conservatoire :	27
II.2.Développent durable:	28
II.2.1. Définition :	28
II.2.2. Les Piliers du Développent durable :.....	29
II.2.3. ville durable :	33
II.3. Conservation du patrimoine et développent durable :	35
II.3.1. La relation entre le patrimoine architectural et le développent durable :.....	35
II.3.2. Durabilité et patrimonialisation:(analogie ou contradiction) :.....	35
II.3.3. Conservation intégrée : outil de conservation durable du patrimoine architectural : .	37
Conclusion :	38
CHAPITRE III : Conservation durable des monuments historique en Algérie (cas de la mosquée Hassan Bey).....	39
Introduction :	40
III.1. Notion du patrimoine en Algérie :.....	40
III.1.1. Définition du patrimoine en Algérie:.....	40
III.2. Patrimoine monumental en Algérie :.....	42
III.2.1. Définition des monuments historiques en Algérie:	42

III. 3. Paysage urbain historique en Algérie :	45
III. 3.1. Définition de paysage urbain historique en Algérie :	45
III. 3.2. Forme de paysage urbain historique en Algérie :	46
III.4. Législation algérienne relative à la conservation des monuments historiques et de paysage urbain historique en Algérie :	48
III.4.1. loi 98-04 du 1998 relative à la protection du patrimoine culturel:	48
III.4.2. Système de protection du patrimoine urbain:	49
III.4.3. Faiblesses et insuffisances de la loi 98/04 :	50
III.5. Conservation durable des monuments historiques dans le paysage urbain historique algérien :	51
III.5.1. Importance de conservation durable :	51
III.5.2. Enjeux de conservation durable des monuments historiques dans le paysage urbain historique algérien :	54
III.6. Cas d'étude mosquée Hassan Bey (La mosquée souk el Ghazel) :	57
III.6.1. Présentation de la mosquée Hassan Bey :	57
III.6.2. Importance de conservation durable de la mosquée Hassan Bey en tant que l'un des monuments historiques de la vieille ville de Constantine :	62
III.6.3. Enjeux de conservation durable de la mosquée hassan bey en tant que l'un des monuments historiques de la vieille ville de Constantine :	63
Conclusion :	64
Conclusion générale	65
Bibliographie	68
Résumé :	72
Abstract:	72

Liste des figures:

Figure. 01 : structure de mémoire :.....	07
Figure. 02: Types du patrimoine architectural :.....	10
Figure. 03: les phases de l'élaboration conceptuelle du monument historique dans la société occidentale ...	12
Figure 04: Plan de conservation préventive :.....	25
Figure. 05: Type et formes du patrimoine urbain en Algérie :.....	40
Figure n° 06 : Plan de masse Mosquée Hassan bey :.....	56

Liste des photos :

Photo.01. la mosquée bleu ou mosquée du sultan Ahmed I (turquie).....	11
Photo.02.Paysage urbain historique/la Cappadoce (Turquie) :.....	19
Photo 03 : Schéma du concept de développement durable :.....	28
Photo 04 : Schéma du concept de développement durable :.....	30
Photo 05: Schéma du quatrième pilier de développement durable :.....	32
Photo 06 : Francfort, ville jugée la plus "durable" au monde :.....	33
Photo07: épigraphe au niveau du palais d'Ahmed Bey :.....	57
Photo 08, photo 09 : Clochers de la cathédrale 'notre dame des sept Douleur' selon 2 sources :.....	58
Photo 10 : Aménagement Intérieur de la cathédrale :.....	59

Liste des abréviations:

ICOMOS : Conseil International des Monuments et Sites (International Council on Monuments and Sites)

UNESCO : Conseil International des Monuments et Sites (International Council on Monuments and Sites)

PPSMVSS : plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.

Introduction générale

I. Introduction :

Dans un monde en profonde mutation, le patrimoine architectural et urbain met en évidence le lien entre passé, présent et avenir. Sans aucun doute, cet héritage de passé est un acquis précieux qui exprime la richesse culturelle, sociale et artistique des nations; d'autant qu'à travers lui se reconstitue toute l'histoire d'une civilisation qui sera transmise aux générations futures. Avec la dégradation et la destruction de nombreux monuments pendant la Deuxième Guerre mondiale, l'homme a commencé à se rendre compte l'importance de la conservation du patrimoine architectural qu'est exposé à l'impact du temps, de facteurs naturels et de plus en plus l'impact humain (le pillage, la négligence...). Cependant, les organismes internationaux mènent des actions de protection, de préservation, de conservation et de sensibilisation à l'échelle mondiale confortées par la mise en place d'un cadre juridique adéquat¹.

En tant que ressource non renouvelable, le patrimoine architectural une fois détruit on ne peut pas de le reconstruire, donc, il est important de l'étudier, de le documenter et de veiller à sa conservation pour permettre une continuité entre passé, présent et avenir. D'une manière générale, la conservation du patrimoine culturel matériel se fait à travers quatre principes essentiels : comprendre, planifier, utiliser et intervenir². Cette opération doit se fonder sur l'idée selon laquelle : il s'agit d'un patrimoine architectural commun, et non celui des individus et à cet effet ils se doivent de le mettre à l'abri de toute forme de destruction, dégradation ou altération.

En effet, le souci de conserver et de revitaliser le patrimoine architectural notamment les monuments historiques a pris au cours des dernières années un essor nouveau. On peut y voir à la fois un sens plus poussé de nos responsabilités vis-à-vis des valeurs qui sont l'aboutissement d'un effort plusieurs fois séculaire, et une marque d'intérêt de l'opinion publique pour les grands avantages, tant spirituels qu'économiques, qui peuvent être retirés d'un capital laissé trop souvent en friche. « *Vouloir et savoir classer des monuments est une chose, savoir ensuite les conserver*

¹BENSEDDIK-SOUKI- HABIBA, *la valorisation des monuments historiques En Algérie Le cas du palais de l'agha a Ferdjioua*, Mémoire de magister, Université de Constantine, 2012.

²HAFSI F.Z, *Pour une conservation intégrée des sites archéologiques dans la politique nationale de l'aménagement du territoire. Exemple d'étude : la wilaya de Souk Ahras*. Mémoire de magister. Université de Constantine. 2012 :

physiquement et les restaurer est une autre affaire qui repose sur d'autres connaissances, elle appelle une pratique spécifique et des praticiens spécialisés »³.

II. Problématique :

L'Algérie compte sur son territoire un nombre considérable de sites et des monuments historiques témoins indéniables de sa diversité et de son épaisseur culturelle. Les monuments et les sites historiques inscrits sur la liste du patrimoine national sont loin de couvrir l'ensemble des édifices, des sites et des ensembles urbains, ..., de valeur architecturale, artistique, historique méritants d'être classés⁴. Les villes historiques sont aujourd'hui le cœur de la ville et l'expression fondamentale de sa culture. La présence de grands monuments publics est certes un atout pour nos villes.

Chargées d'un message spirituel du passé, les monuments historiques définissent, en Algérie, comme « *toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative et d'un événement historique. Sont concernés, notamment les œuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux, militaire, civil, agricole ou industriel, les structures de l'époque préhistorique, monuments funéraires, cimetières, grottes, abris sous-roche, peintures et gravures rupestres, les monuments commémoratifs, les structures ou les éléments isolés ayant un rapport avec les grands événements de l'histoire nationale »⁵.*

Malgré que ces œuvres monumentales du patrimoine national présentent le témoignage vivant de traditions séculaires, il se trouve sous un état de dégradation inexorable. En effet, le manque de moyens notamment l'absence de stratégie globale, les méthodes dépassées, la main d'œuvre qualifiée et le désintérêt du public avec le développement économique et social soutenu que connaît le pays depuis quelques temps et ses effets induits ont aggravé l'état de ce patrimoine

³Choay, F, *L'allégorie du patrimoine*, Edition le seuil, Paris, actualisée en 2007. p111. In : BENZAADI TOUBAL Djamilia, *Recommandation pour l'élaboration d'un processus normatif de sécurité d'un projet de restauration Cas d'étude : La Citadelle d'Alger*, Mémoire de magister, EPAU, 2013.

⁴355 sont classés, 3 sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et 73 sont en instance de classement. 7 sites et monuments sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial : La Kalaa des Beni Hammad, Le tassili N'ajjer, La vallée du M'zab, Djemila, Tipasa, Timgad et la Casbah d'Alger (source UNESCO).

⁵ Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, art.17.

immobilier et lui ont causé plus de détériorations et de dégradations. Face à cette situation problématique, la question de départ de cette recherche est la suivante : **Quelle intervention de conservation faut-il adoptée vis à vis aux monuments historiques pour leur l'insertion dans le cadre de vie afin qu'ils puissent contribuer au développement durable de nos territoires?**

Afin de cerner le problème posé, une série de questions secondaires méritent d'être soulevées :

- Actuellement, la politique patrimoniale algérienne prend-elle, en compte, la conservation durable comme une stratégie nationale pour la protection et la valorisation des monuments de paysage urbain historique et à quelle échelle ?
- Est-ce que la conservation durable peut constituer une solution adéquate pour sauvegarder les monuments de paysage urbain historique en Algérie ?

En effet, la question des monuments historiques est souvent posée uniquement en termes de préservation de l'héritage unique. Poser la question en termes d'enrichissement, qui implique la conservation, la valorisation et la production, dans une perspective durable, peut-être plus réaliste et plus productif. La mosquée *Hassan Bey*- mosquée *Souk-el-Ghezal* -est l'un des monuments historiques les plus anciens de la vieille ville de Constantine. Cet édifice religieux, chargé de valeurs (culturelles, culturelles, sociales, historiques et esthétiques) est délaissé et connaît un état de dégradation continu sous l'effet des facteurs naturels et anthropiques.

III. Hypothèses :

Plusieurs hypothèses peuvent être émises afin de répondre à la problématique de recherche :

- En Algérie, le patrimoine monumental constitue une catégorie particulière et unique du patrimoine culturel de la nation. La présence du patrimoine monumental est un atout pour nos villes.
- La conservation durable en Algérie peut garantir l'insertion efficace des monuments historiques dans le cadre de vie afin qu'ils puissent contribuer au développement durable des territoires algériens.

- La conservation durable des monuments historiques en Algérie nécessite une intervention globale et une stratégie nationale impliquant tous les acteurs notamment la population locale.

IV. Objectifs de la recherche :

La conservation des monuments visent à sauvegarder tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire⁶. A travers ce travail de recherche, nous avons essayé d'examiner la problématique de conservation durable des monuments de paysage urbain historique en Algérie. Ce travail de recherches 'inscrit dans le cadre de la sensibilisation des peuples envers le patrimoine national notamment les monuments historiques. Le but de cette recherche est d'affirmer l'importance et le rôle qui peut jouer les monuments historiques dans la conservation et le développement durable de paysage urbain historique en Algérie.

V. Méthodologie et structure du mémoire :

Ce travail de recherche vise à répondre à la question clef de la problématique qui y la conservation durable des monuments de paysage urbain historique en Algérie tout en essayant de trouver une démarche méthodologique adéquate, logique et cohérente. La démarche méthodologique s'appuie sur l'analyse de contenu afin d'illustrer la situation vécue par les monuments de paysage urbain historique en Algérie. Ce mémoire de recherche est effectué à partir d'une étude des documents et d'une synthèse de plusieurs sources bibliographiques : ouvrages, mémoires et thèses, travaux de recherche, d'articles de journaux, d'actes de séminaires,..., ainsi que, la consultation des sites web. L'étude théorique a été formée essentiellement à la lumière de l'étude des documents, qui consiste à analyser des documents pour mieux comprendre le thème. Toutefois, elle est complétée par un travail réalisé sur le terrain.

Le mémoire se compose de trois chapitres dont les deux premiers constituent le cadre conceptuel du mémoire (définitions, de concepts et de notions nécessaires à l'étude des principaux axes de la recherche). Ils ont pour objet de démontrer l'intérêt de la conservation

⁶ICOMOS. La Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Charte de Venise 1964.Article (3).

durable du patrimoine monumental. Hormis l'introduction générale et la conclusion générale, la présente recherche se divise en trois chapitres distincts :

Chapitre I : Monument et paysage urbain historique -Concepts de base-

Le présent chapitre sera consacré à un ensemble de définitions et d'éclaircissements des concepts clés utilisés dans ce mémoire. A travers ce chapitre, en premier temps, il sera question de définir la notion du patrimoine architectural. Ensuite, il permettra d'explorer c'est quoi un monument historique et de décrire comment cette notion à élaborer dans le temps. Enfin, on va développer et déterminer la notion de paysage urbain historique avec ces enjeux et ces outils.

Chapitre II : Conservation durable du patrimoine

Sous le titre « la conservation durable du patrimoine », ce chapitre consiste d'un part la notion de conservation avec une détermination des différents types de ce dernier et le processus conservatoire. D'autre part, le concept de développement durable et ces piliers seront explorés. A la fin de ce chapitre, il sera développé la relation entre la conservation patrimoine et le développement durable ainsi que la question de conservation intégrée.

Chapitre III : Conservation durable des monuments historique en Algérie

Le troisième chapitre sera consacré à la conservation durable des monuments historiques dans le contexte national à travers l'explication de différent lois, des ordonnances et des décrit législatifs. En deuxième lieu, l'exemple de la mosquée Hassan Bey sera étudié.

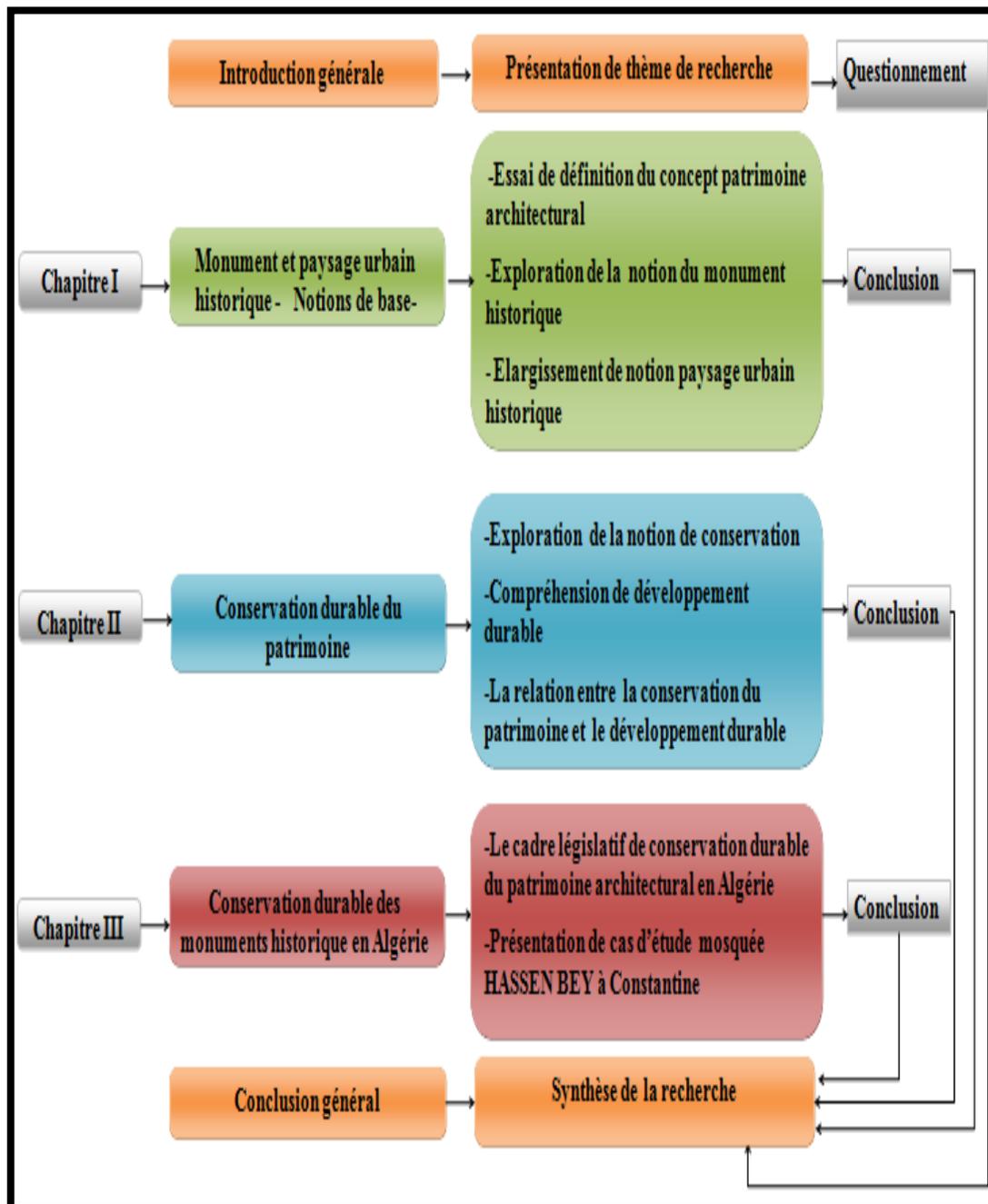


Figure. 01 : structure de mémoire

Source : Auteurs.

CHAPITRE I :
Monument et paysage urbain historique -
Concepts de base-

Introduction :

«Le patrimoine architectural est l'expression irremplaçable de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel, un témoin inestimable de notre passé et un bien commun à tous.»⁷

Le patrimoine architectural est l'ensemble des constructions humaines qui ont une grande valeur parce qu'elles caractérisent une époque, une civilisation ou un événement et que, à cause de cette valeur, nous voulons transmettre aux générations futures.⁸

Un monument historique est un monument préservé par une autorité publique pour son intérêt historique, culturel ou patrimonial. Les monuments font aussi partie du présent. Ils confèrent au paysage urbain son visage unique.

Ce chapitre traite de tous les termes et concepts nécessaires qui nous permettent de pénétrer dans ce travail donc, Il faut d'abord définir le patrimoine architectural comme le concept le plus général.

I. 1. Notion du patrimoine architectural :

I.1.1. Définition :

La Charte européenne du patrimoine architectural (1975) décrit le patrimoine architectural comme un «*capital spirituel, culturel, économique et social aux valeurs irremplaçables*»⁹. Il est formé «*non seulement par nos monuments les plus importants mais aussi par les ensembles que constituent nos villes anciennes et nos villages de tradition dans leur environnement naturel ou construit*»¹⁰. Dix ans après (1985), la convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe indique que l'expression «patrimoine architectural» comprenant les biens immeubles suivants¹¹ (Figure. 02):

1. **Les monuments:** toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations.

⁷ KHATTABI LAHCENE. *La reconquête d'un centre ancien : le cas de la Médina de Nédroma.*, mémoire de magister, université de tlemcen Juin 2010, p.18.

⁸ Wikipedia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Patrimoine_architectural

⁹ Conseil de l'Europe. Charte Européenne du Patrimoine Architectural. 1975.

¹⁰ Conseil de l'Europe (1975). *Op.cit.*

¹¹ Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe ; Grenade ; octobre 1985, Article 1.

2. **Les ensembles architecturaux**: groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique.
3. **Les sites**: œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituant des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique¹².

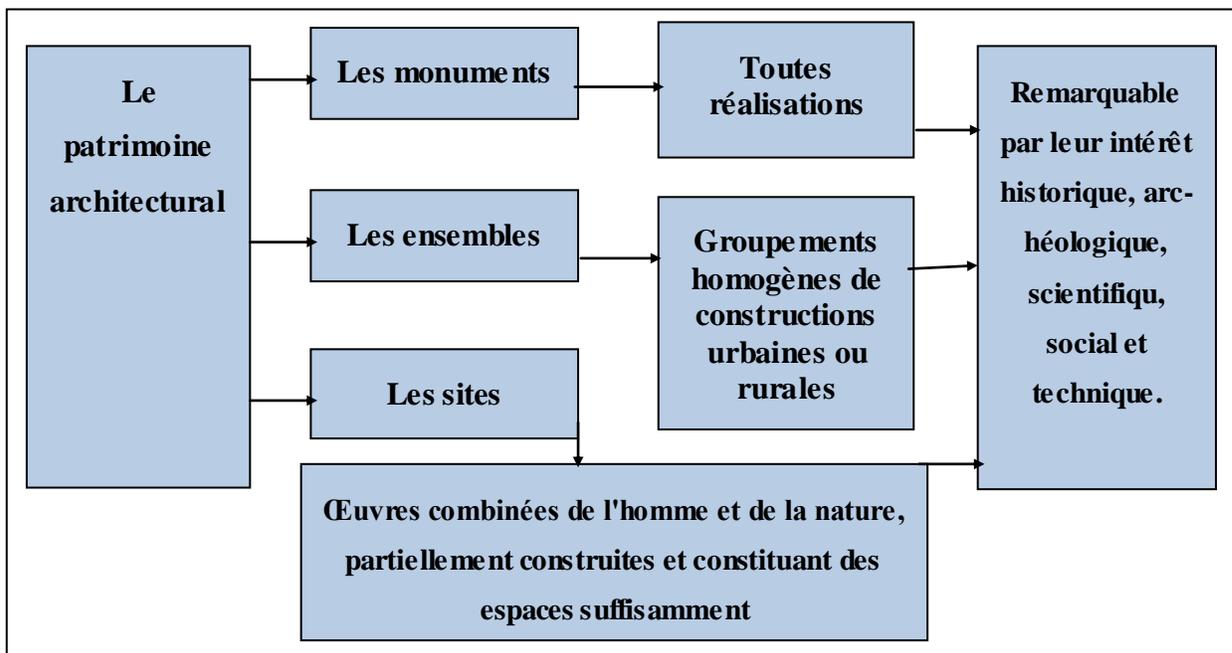


Figure. 02: Types du patrimoine architectural.

Source : Auteurs.

Ainsi, selon CHOAY (1992), le patrimoine architectural implique « *toutes les formes de l'art de bâtir, savantes ou populaires, urbaines et rurales, toutes les catégories d'édifice publics et privés, somptuaires et utilitaires* »¹³.

¹² Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe ; Grenade ; octobre 1985, Article 1.

¹³ CHOAY, F. *L'allégorie du patrimoine*. Ed. Seuil, Paris, 1992.

Sur la base de ce qui est dit dans CHARTE ICOMOS 2003, « *La conservation ou la restauration des structures du patrimoine architectural n'est pas une fin en soi, c'est un moyen au service d'un objectif plus large: la pérennité de l'édifice dans sa globalité* ». ¹⁴

I. 2. Notion du monument historique :

I.2.1. Définition :

Etymologiquement, le mot « Monument » vient du mot latin « *monumentum* » qui présente plusieurs sens : tout ce qui rappelle un souvenir, statue, édifice, ouvrages, documents, annales, ouvrage d'architecture, des sculptures, ou inscription destinés à perpétuer la mémoire d'un homme ou d'un événement remarquable ¹⁵. Les monuments historiques sont les biens immeubles, construits ou non, privés ou relevant du domaine public, dont la protection et la conservation présentent du point de vue de l'histoire, de l'esthétique, de l'art ou de la tradition, une valeur nationale ou universelle ¹⁶.



Photo.01. la mosquée bleu ou mosquée du sultan Ahmed I (turquie).

L'une des mosquées historiques d'Istanbul. Elle est notamment connue pour les céramiques à dominante bleue qui ornent les murs intérieurs, et lui ont valu son nom.

Source : <http://www.istanbul-city.fr/guide-istanbul/mosquee/mosquee-bleue/>

¹⁴ CHARTE ICOMOS - *PRINCIPES POUR L'ANALYSE, LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES STRUCTURES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL*, (2003).

¹⁵ <https://fr.wiktionary.org/wiki/monument>

¹⁶ IMEN BEN SAID *MEDINA OF TUNIS, AMBIVALENCE IN ITS CONSERVATION*, *Algerian Journal of Engineering Architecture and Urbanism* Vol. 1. Nr. 1, may 2017.,p.8

I.2.2.Élaboration conceptuelle de la notion du monument historique :

La notion de monument historique avait un sens en perpétuelle évolution, jusqu'à la ratification de la charte de Venise qui l'a approfondie. Il s'agit de, " *toute création architecturale, isolée ou groupée, qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique.* »¹⁷. L'idée incluse dans cette définition est que le terme créations signifie aussi bien les grandes œuvres que les œuvres modestes. Dans la société occidentale, l'élaboration conceptuelle du monument historique fut scindée en quatre grandes périodes¹⁸(Figure03).

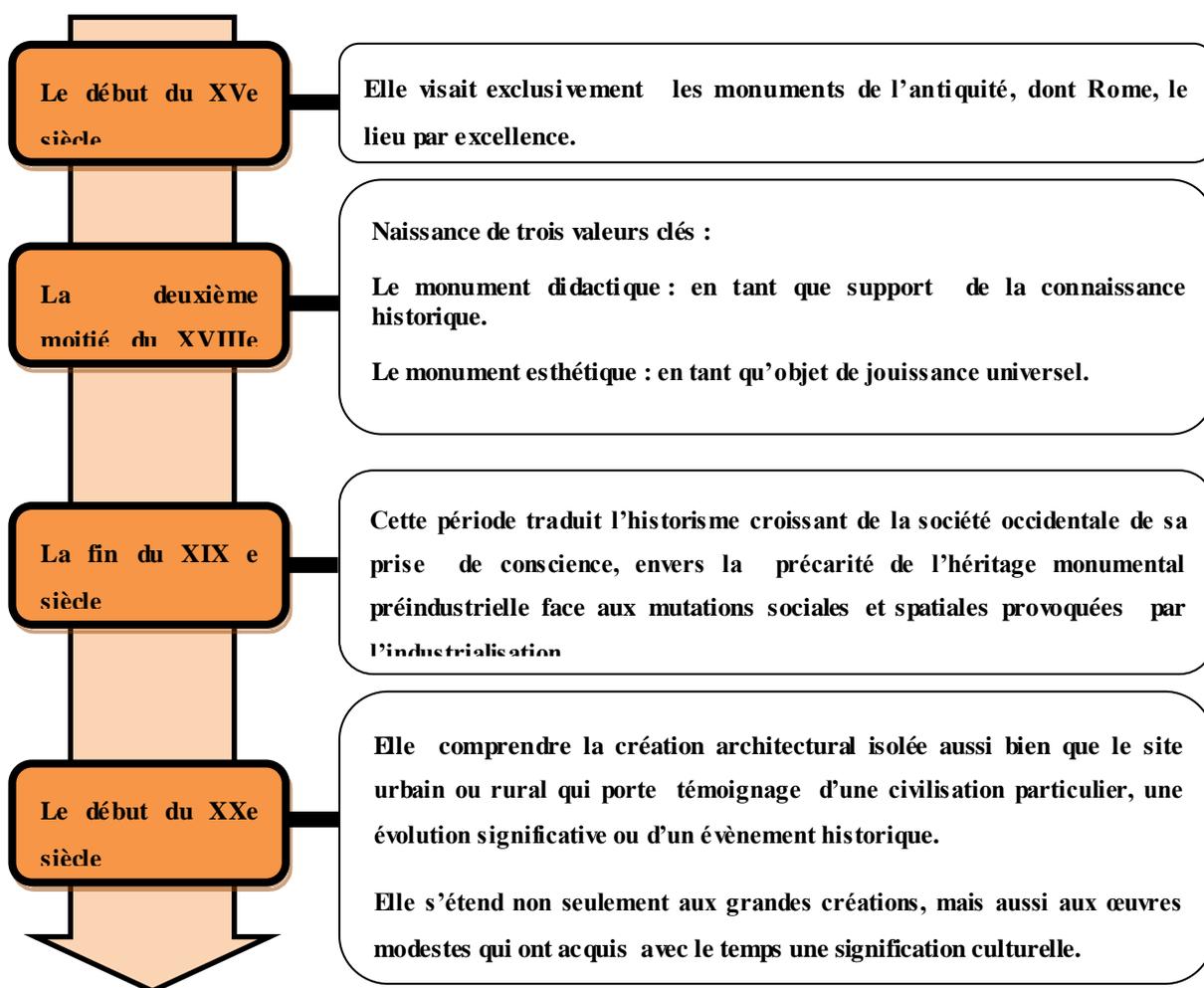


Figure. 03: les phases de l'élaboration conceptuelle du monument historique dans la société occidentale.

Source : BENARBIA, 2012.

¹⁷ICOMOS, Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise 1964.

¹⁸BENARBIA ISLEM, *l'évaluation de la valeur esthétique des monuments historiques, cas de la grande mosquée de nédroma, mémoire de magistère en architecture, université de tlemcen, 2012, p.14.*

En 1689, **Furetière** définit le monument comme « *un témoignage qui nos reste de quelque grande puissance grandeur des siècles passés. les pyramides d’Egypte, le colisée, sont de beaux monuments de la grandeur des rois d’Egypte, de la république romaine* »¹⁹. Dans ces sens la notion de monument emprunte la voie de l’immense, du colossal et de l’exceptionnel. Un siècle plus tard, l’effacement du sens originel s’affirme lorsque l’idée de la beauté et de l’esthétique primait sur l’idéal de la mémoire, quaternaire de Quincy approuve cette progression dans son dictionnaire d’architecture en précisant que « *(le monument).... désigne un édifice, soit construit pour servir à éterniser le souvenir des choses mémorables, soit conçu, élevé au-dessus de manière à devenir un agent d’embellissement et de magnificence dans les villes* ». ²⁰

Selon Alois RIEGL, l’objectif principal du monument est d’agir sur la mémoire : « *un monument, au sens originel du terme, désigne une œuvre érigée avec l’intention précise de maintenir à jamais présent dans la conscience des générations futures des événements ou des faits humains particuliers (ou un ensemble des uns et des autres)* »²¹. La notion de monument historique est apparue avant même l’apparition du terme qui la désigne, Alberti l’a appréhendé par sa réflexion du fait « *qu’il est important de conserver l’édifice pour l’unique raison qu’il est un témoin de l’histoire et une œuvre de l’art* »²². Alois RIEGL met en évidence cette différenciation, au début du XX^{ème} siècle en précisant que : « *le monument est une création délibérée dont la destination a été assumée à priori et d’emblée, tandis que le monument historique n’est pas initialement voulu et créé comme tel ; il est constitué a posteriori par les regards convergents de l’historien et de l’amateur, qui le sélectionnent dans la masse des édifices existants.* »²³

I.2.3. Critères de sélection d'un monument historique :

Afin d’identifier les monuments historiques, l’ensemble du patrimoine des communes a été passé en revue (dans les zones montagneuses, les zones habitées tout au long de l’année et

¹⁹ Antoine Furetière (*poète, fabuliste, romancier et lexicographe français* cité in *fanchoisechoay : L’allégorie du patrimoine, édition du seuil, p.16.*

²⁰ Quaternaire de Quincy. dictionnaire d’architecture, T2, p. 125.

²¹ BENARBIA ISLEM (2012), *op. cit.*, p22.

²² BENARBIA ISLEM (2012), *op. cit.*, p24.

²³ BENARBIA ISLEM (2012), *op. cit.*, p22.

non les zones saisonnières). Sur la base d'un catalogue de critères, de nombreux objets ont été appréciés monuments historiques et documentés. La sélection des objets est effectuée sur la base des critères suivants :²⁴

- **Critères artistiques :** Qualité architecturale, expression et décoration, maintien de la structure initiale.
- **Critères artistico-scientifiques :** Valeur historico-architecturale et stylistique, classement du type d'édifice.
- **Critères techniques :** Valeur sur le plan de l'évolution des techniques de construction, qualité de la construction, qualité artisanale et/ou technique de l'exécution.
- **Critères historiques :** Valeur du point de vue de l'histoire culturelle, économique, sociale, factuelle ou individuelle.
- **Critères d'ordre général :** Qualité et état des abords (environnement, jardin, enclos, etc.).
- **Situation :** Situation et importance dans l'espace urbain ou villageois et dans le site. Situation dans un ensemble bâti dont les différents éléments entretiennent entre eux des liens historiques ou spatiaux.

I.2.4. Valeurs d'un monument historique :

Les monuments ont acquis, au cours de l'histoire, des valeurs représentatives, de part, l'intérêt que représente l'une ou l'autre pour la population, ils peuvent posséder l'une ou les valeurs suivantes :

I.2.4.1. Les valeurs de passé : sont basées sur la capacité d'un monument à évoquer, à informer ou à rappeler un souvenir.²⁵

²⁴ Direction de l'instruction publique.

http://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kultur/denkmalpflege/bauinventar/was_ist_ein_baudenkmal.html

²⁵ YOUCEF TANI KHADIDJA, *Les monuments historiques de Tlemcen Essai d'analyse : cas de la mosquée SIDI BELAHCEN, Mémoire de magistère en Architecture, UNIVERSITE de TLEMCEM, 2013, p.24.*

1. Valeur historique :

Valeur attachée à l'intérêt que présente l'objet ou l'oeuvre en tant que stade particulier de la création humaine que ce soit par rapport à son état initial ou par rapport aux ajouts reconnus historiques. Les altérations et les dégradations ont donc un rôle perturbateur. La valeur historique (pour l'histoire ou l'histoire de l'art) est souvent plus grande si l'état de l'objet ou de l'oeuvre est proche de l'état initial. Ceci motive la suppression de ses altérations qui masquent des parties d'origine et des informations, la conservation en l'état ou la reconstitution sur des copies, car l'objet ou l'oeuvre est intouchable afin de garantir l'authenticité du document historique.

2. Valeur d'ancienneté :

Valeur attachée à la perception de l'objet ou de l'oeuvre comme appartenant au passé. Cette perception peut se fonder sur des caractéristiques inhabituelles : étrangeté de l'aspect, des matériaux, du dessin, de la forme, etc., mais aussi sur l'effet de dégradations naturelles et lentes : usure, affadissement (dissolution) des couleurs et des formes, défaut d'intégrité, etc. La valeur d'ancienneté augmente au fur et à mesure de la dégradation de l'objet ou de l'oeuvre et disparaît à la destruction totale. Le respect de cette valeur motive le respect des processus « naturels » de dégradation et s'oppose aux ajouts et à la destruction violente.

3. Valeur de remémoration intentionnelle :

La valeur de remémoration intentionnelle est attachée à l'origine et à la nature même du « Monument » et doit permettre de garder un souvenir dans la conscience. Cette valeur motive une pérennité de l'état originel. La restauration est donc le postulat de base des monuments intentionnels. C'est une valeur de passé en tant que remémoration mais c'est aussi une valeur de contemporanéité puisque qu'elle est basée sur une immortalité souhaitée.²⁶

1.2.4.2. Les valeurs de contemporanéité :

Les valeurs de contemporanéité (ou valeur d'actualité) sont basées sur le fait que tout « monument » ou objet et oeuvre peut être considéré comme l'égal d'une création

²⁶ YOUCEF TANI KHADIDJA, (2013), *op.cit.*p.25.

moderne, récente et à ce titre doit présenter l'aspect d'une création moderne : "parfaite intégrité inentamée par l'action destructrice de la nature".²⁷

1. Valeur d'usage :

Valeur attachée à la conservation de la fonctionnalité, généralement d'origine mais pas toujours, de l'objet ou de l'oeuvre. Cette valeur comporte souvent des exigences contradictoires avec la valeur historique ou d'ancienneté :

Les conditions de vie réclament la destruction d'un édifice dont la dégradation représente un danger. L'utilisation de véhicules anciens (bateaux, avions, automobiles, etc.) implique une mise en conformité aux normes de sécurité actuelle (surtout dans le cas d'une utilisation publique). ceci est également le cas lorsque les objets présentent en eux-mêmes des dangers pour la santé comme la conservation d'objets radioactifs (équipement aéronautique, instruments scientifiques), la maintenance d'installations industrielles (problème de fluides corrosifs; d'amiante, etc.).

2. Valeurs d'art :

Riegl indique par la valeur d'art, une valeur esthétique. Il distingue deux formes de la valeur esthétique : la valeur de nouveauté et la valeur d'art relative.

3. valeur économique : L'attrait touristique des monuments est un rôle qui ne peut être ignoré économiquement pour la réinsertion touristique de ces derniers. Malheureusement pour la plupart des nations encore une fois, l'intérêt se porte sur les grands monuments avec la négligence totale et néfaste des monuments simples (maisons d'habitation, ferme) qui sont l'expression subtile d'art et de Tradition, ils traduisent plus profondément le vécu quotidien d'un peuple.²⁸

²⁷ Ibid

²⁸ BENSEDDIK-SOUKI- HABIBA, *la valorisation des monuments historiques en algérie le cas du palais de l'agha a ferdjioua, mémoire de magistère, université mentouri, 2012, p.30.*

I.3. Notion de paysage urbain historique :

I.3.1. Notion de paysage :

I.3. 1.1. Définition :

Étymologiquement, le paysage est l'agencement des traits, des caractères, des formes d'un espace limité, d'un « pays ». C'est une portion de l'espace terrestre, représentée ou observée à l'horizontale comme à la verticale par un observateur²⁹. La convention européenne du Paysage définit le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* »³⁰. Cette définition met en évidence les trois dimensions du paysage (la portion de territoire, la perception, les populations).

I.3.2. Typologie du paysage :

Les critères de classification des paysages sont multiples : on peut les classer chronologiquement (par rapport à sa période de constitution), ou bien selon la fonction (paysage civil, militaire, industriel...). Cette dernière est généralement la plus adaptée. Elle est structurée en fonction de sa réalité physique et de l'activité dominante qui s'exerce sur l'espace dont il est question. On parle alors de :

- **Le paysage naturel** : Le paysage naturel est l'expression visible d'un milieu qui, pour autant qu'il soit possible de le savoir, n'a pas subi, du moins à une date récente, l'empreinte de l'homme. C'est un paysage dans lequel l'homme n'a pas intervenu, c'est-à-dire, c'est un espace resté dans son état sauvage, « par sauvage il faut entendre des lieux où l'homme civilisé n'a pas sa place, des lieux de la non-culture et de la non-civilisation » Un paysage naturel ne peut donc exister qu'en tant qu'environnement, c'est-à-dire système écologique et biologique. Mais les éléments visibles de nature restent dominant ce qui justifie l'expression de « paysage naturel ». Contrairement donc au paysage anthropisé, le paysage naturel peut être apprécié pour son immensité et son caractère sauvage comme le montre la figure suivante.

²⁹<https://fr.wikipedia.org/wiki/Paysage>

³⁰Convention européenne du paysage, Article 1, 2000.p.2.
<https://rm.coe.int/168008062a>

- **Le paysage semi-naturel:** Il fait partie du paysage naturel sauf qu'il subit partiellement l'influence de l'homme dont l'intérêt est de reproduire un bout de nature. Ce bout de naturel peut être constitué de bois ou de forêts aménagés par l'être humain et de parcs ou jardins composés pour le plaisir esthétique
- **Le paysage humanisé:** Comme son nom l'indique, le paysage humanisé est marqué le plus souvent par la main prise de l'homme, c'est aussi :
*« Une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine »*³¹

I.3.2. Notion du paysage urbain historique :

I.3.2.1. Définition :

D'après la recommandation concernant le paysage urbain historique, Le paysage urbain historique « s'entend du territoire urbain conçu comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, Dépassant les notions de « Centre historique » ou d'« ensemble historique » pour inclure le contexte urbain plus large ainsi que son environnement géographique »³². L'approche centrée sur le paysage urbain historique vise à préserver la qualité de l'environnement humain et à renforcer l'utilisation productive et durable des espaces urbains, tout en reconnaissant leur caractère dynamique et en s'attachant à promouvoir la diversité sociale et fonctionnelle.

Ainsi, elle intègre les objectifs de la conservation du patrimoine urbain à ceux du développement socioéconomique. Elle repose sur une relation équilibrée et durable entre l'environnement urbain et le cadre naturel, entre les besoins des générations présentes et futures et l'héritage du passé. Cette définition fournit la base d'une approche globale et

³¹ IMEN ARFI, *Vers une définition des critères de délimitation d'un paysage urbain historique Cas d'étude: le Rocher de Constantine., mémoire de magistère, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (EPAU), 2015, p.37.*

³²Recommandation concernant le paysage urbain historique.2011.

intégrée pour l'identification, l'évaluation, la conservation et la gestion des paysages urbains historiques dans le cadre global du développement durable³³.

Le **Mémoire de Vienne sur le patrimoine mondial et l'architecture contemporaine – gestion du paysage urbain historique (2005)** indique que le paysage urbain historique va au-delà des notions de centres historiques, ensembles, environs, pour inclure le contexte territorial et paysager plus large. Il est composé d'éléments qui définissent son caractère : modes d'utilisation des terres, organisation spatiale, relations visuelles, topographie et sols, végétation et tous les éléments des infrastructures.³⁴

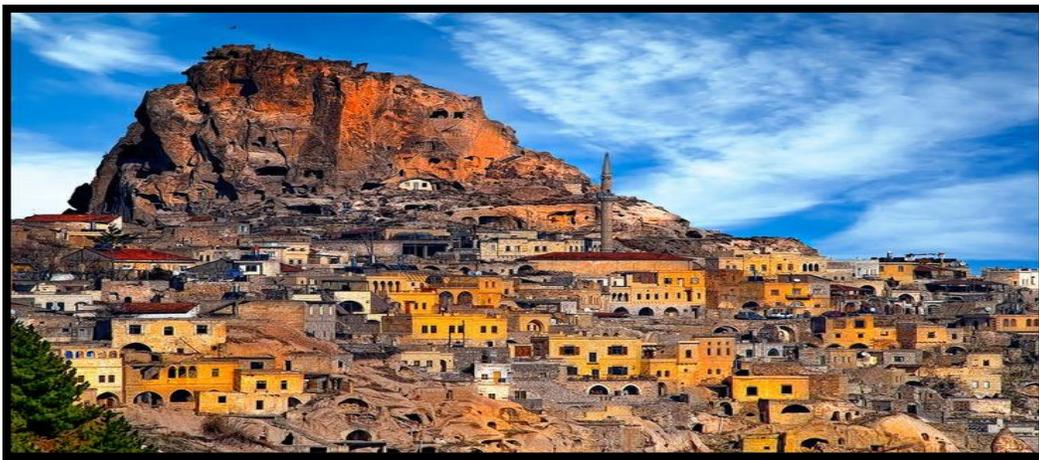


Photo.02. Paysage urbain historique/la Cappadoce (Turquie) : La Cappadoce est une région de Turquie située en Anatolie centrale. Elle est célèbre pour ses paysages d'origine volcanique, constitués de nombreuses vallées truffées de cheminées de fées, ainsi que pour ses maisons, villes et églises troglodytiques. C'est, avec Istanbul, l'une des principales destinations touristiques de la Turquie.

Source : <https://www.pinterest.com/turkishtravel/cappadocia/>

1.3.2.2. Enjeux et opportunités pour le paysage urbain historique :

Les recommandations existantes de l'UNESCO reconnaissent le rôle important que jouent les territoires urbains historiques dans les sociétés modernes. Ces recommandations identifient en outre un certain nombre de menaces spécifiques qui font obstacle à la conservation des

³³ Recommandation concernant le paysage urbain historique. 2011, op.cite

³⁴ IBANEZ Romain, MERLOT Thomas, ROUX Alexandre, La Recommandation UNESCO sur les Paysages Urbains Historiques, Analyse du processus d'élaboration, 2013.

territoires urbains historiques et définissent des principes généraux, des orientations et des lignes directrices afin de relever de tels défis³⁵ :

- **L'urbanisation et la mondialisation** : La croissance urbaine transforme l'essence même de nombreux territoires urbains historiques. Les processus mondiaux ont un impact profond sur les valeurs que les communautés associent aux territoires urbains et à leur environnement, ainsi que sur les perceptions et la réalité de leurs habitants et des usagers.
- **Le développement** : De nombreux processus économiques offrent des perspectives pour atténuer la pauvreté urbaine et favoriser le développement social et humain. L'accès facilité à des innovations telles que les technologies de l'information et les méthodes de planification, de conception et de construction durables peut contribuer à l'amélioration des territoires urbains et, par là même, de la qualité de vie.
- **L'environnement** : Les établissements humains se sont constamment adaptés aux changements climatiques et environnementaux, y compris ceux qui résultent de catastrophes. Cependant, l'intensité et la rapidité des mutations actuelles représentent un défi considérable pour nos environnements urbains complexes.

I.3.2.3. Outils de paysage urbain historique :

L'approche centrée sur le paysage urbain historique implique l'application d'une série d'outils traditionnels et innovants, adaptés aux contextes locaux. Certains de ces outils, dont l'élaboration doit se faire dans le cadre du processus mobilisant les différentes parties prenantes, peuvent notamment être les suivants :³⁶

- **Les outils de participation civique** : Devraient impliquer différents groupes représentatifs de parties prenantes et leur permettre d'identifier les valeurs essentielles dans leur territoire urbain, de formuler une vision qui en reflète la diversité, de fixer

³⁵Recommandation concernant le paysage urbain historique.(2011)op.cite.

³⁶Recommandation concernant le paysage urbain historique.(2011)op.cite.

des objectifs, et de se mettre d'accord sur des actions pour sauvegarder leur patrimoine et promouvoir le développement durable.

- **Les outils de connaissance et de planification :** Devraient aider à protéger l'intégrité et l'authenticité des attributs du patrimoine urbain. Ils devraient également permettre la reconnaissance de la signification et de la diversité culturelles, et faciliter le suivi et la gestion du changement afin d'améliorer la qualité de vie et de valoriser l'espace urbain.
- **Les systèmes de réglementation :** Devraient prendre en compte les conditions locales et pourraient inclure des mesures législatives et réglementaires visant à la conservation et la gestion des composantes matérielles et immatérielles du patrimoine urbain, y compris ses valeurs sociales, environnementales et culturelles. Les systèmes traditionnels et coutumiers devraient être reconnus et renforcés, si nécessaire.
- **Les outils financiers :** Devraient viser à renforcer les capacités et à appuyer un développement innovant et générateur de ressources, enraciné dans la tradition. Outre les fonds publics et les financements provenant des organismes internationaux, les outils financiers devraient être employés efficacement pour favoriser l'investissement privé au niveau local.

Conclusion :

La signification du patrimoine architectural et la légitimité de sa conservation sont maintenant mieux perçues. La continuité historique est essentielle pour le maintien de l'architecture de l'édifice qui permette à l'homme de trouver son identité et d'éprouver un sentiment de sécurité face aux mutations brutales de la société.³⁷

Etant, un élément du paysage urbain historique, le monument historique, a acquis des valeurs, économiques, culturelles et artistiques. En vue de préserver ces valeurs, le monument historique devrait être obligatoirement conservé et sauvegardé pour être transmis aux générations futures comme étant un legs des ancêtres. Ceci ne peut être possible que si ce

³⁷Nedjoua MEHENNI, *LA RECONNAISSANCE ARCHITECTURALE D'UN PATRIMOINE SOCIO-CULTUREL*, 2011. [Document électronique]. <http://bu.umc.edu.dz/theses/architecture/MEH6148.pdf>

dernier est reconnu suivant un certain processus par la communauté, comme étant un Object patrimonial à transmettre aux générations futures.

**CHAPITRE II : Conservation durable du
Patrimoine.**

Introduction :

Le patrimoine est une ressource non-renouvelable, puisque les biens démolis sont perdus pour toujours et que même une reconstruction n'aurait ni l'authenticité ni la charge symbolique qui en faisaient la valeur patrimoniale. Comme ces biens reflètent la vie d'une communauté, son histoire et son identité, sa préservation aide à reconstruire une communauté brisée, rétablir son identité et créer un lien entre son passé, son présent et son avenir. De plus, les biens culturels de quelques peuples apportent leur contribution au patrimoine culturel de l'humanité entière. Le souci de la conservation du patrimoine n'est plus ainsi incompatible avec une vision moderne du développement. On associe de plus en plus le patrimoine au concept de développement durable.

Dans ce chapitre il sera consisté la notion de conservation, la notion développement durable et la relation entre elle. Dans un premier temps, le sens de la notion de conservation sera examiné ainsi que ses différents types avec le processus conservatoire. Ensuite, nous essayerons de mettre le point sur le développement durable, ces piliers et une vision sur la ville durable. Après, nous allons faire une relation entre le patrimoine et le développement durable ainsi que l'effet de la conservation durable du patrimoine sur la société et le patrimoine il même aussi la conservation intégrée.

II.1. Notion de Conservation :

II.1.1. Définition de la Conservation :

La conservation se définit comme étant l'ensemble des processus et des actions entrepris sur un objet, ayant pour l'objectif le maintien de sa signification³⁸. Elle traite des questions d'entretien permanent du patrimoine matériel et d'écartier toute cause d'altération effective ou potentielle afin de la prolonger la vie, c'est à dire la forme et le style, et/ou ses matériaux constitutifs. La conservation se réfère également aux questions de l'identification, de politique, de réglementation et de sensibilisation liées à l'ensemble du patrimoine culturel et de l'environnement bâti. Cependant, les démarches de la conservation se diversifient selon des contextes spécifiques et peuvent répondre à des objectifs précis. « *Un des objectifs de la*

³⁸Kevin L. Jones, *Caring for archaeological sites: New Zealand guidelines*, ed. Département of conservation, New Zélande 2002, p 18

conservation est de ne pas abaisser les niveaux de vie des occupants des aires historiques ; ainsi il peut être nécessaire de réhabiliter, en fonction de standards et de lignes directrices adéquats»³⁹. La conservation a également changé de point de vue : hier centrée uniquement sur le seul bien, de par la méconnaissance des incidents environnementaux, elle aborde aujourd'hui le bien dans son environnement, faisant de la conservation et du patrimoine ce que l'écologie est à l'homme.

La Charte de Venise, en 1964, l'évoquait de façon précise que la conservation des monuments c'est : « *La conservation des monuments est toujours facilitée par leur réemploi dans un but utile à la société. Un tel usage est donc désirable mais il ne doit pas modifier l'apparence ou la décoration du bâtiment. Ce n'est que dans ces limites que des modifications exigées par un changement de fonction peuvent être envisagées et autorisées* »⁴⁰.

La conservation du patrimoine urbain en tant qu'ensemble n'est pas une simple directive dénuée d'instruments pratiques de gestion, mais bien une orientation pragmatique de gestion urbaine, destinée à mettre en cohérence la conservation du patrimoine monumental et la conservation du paysage urbain dans son ensemble « *La conservation, en architecture, a commencé par se préoccuper de préserver les monuments pour se reporter progressivement sur le souci des formes urbaines et des modes de vie qu'elles exprimaient* »⁴¹. La conservation de la forme urbaine, du paysage urbain, ne peut se réduire à la somme de la conservation des bâtiments pris isolément ; il importe de raisonner en prenant en compte l'accès aux bâtiments, le mobilier urbain, l'organisation de l'espace urbain à l'échelle du quartier et à l'échelle de la ville.

II.1.2. Types de la conservation :

II.1.2.1. Conservation préventive :

La conservation préventive est une démarche globale qui recouvre l'ensemble des mesures prises afin de prolonger la vie des objets en prévenant, dans la mesure du possible, leur dégradation naturelle ou accidentelle, tout en garantissant son accessibilité aux générations présentes et futures. Cette notion apparaît vers 1980 en France. « *Toute action directe ou indirecte ayant*

³⁹FEILDEN B. M., JOKILEHTO J., 1993, p. 3.

⁴⁰Charte de Venise, Venise, Mai 1964, Article 5 .

⁴¹POWELL K., *L'architecture transformée, Réhabilitation, rénovation, réutilisation*, les éditions du Seuil, 1999, p19.

pour but d'augmenter l'espérance de vie d'un élément ou ensemble d'éléments du patrimoine. » (Gaël de Guichen). La conservation préventive consiste à agir indirectement sur un bien culturel ou un ensemble de biens culturels, afin d'éviter ou de retarder les détériorations. Elle s'exerce aussi, de manière impérative, lors de la manipulation, l'utilisation, le transport, le contrôle des conditions climatiques, l'entreposage et l'exposition des biens culturels. Les objectifs de la conservation préventive c'est de concevoir, de planifier et de mettre en œuvre des systèmes et des procédures efficaces pour assurer la sauvegarde des collections.

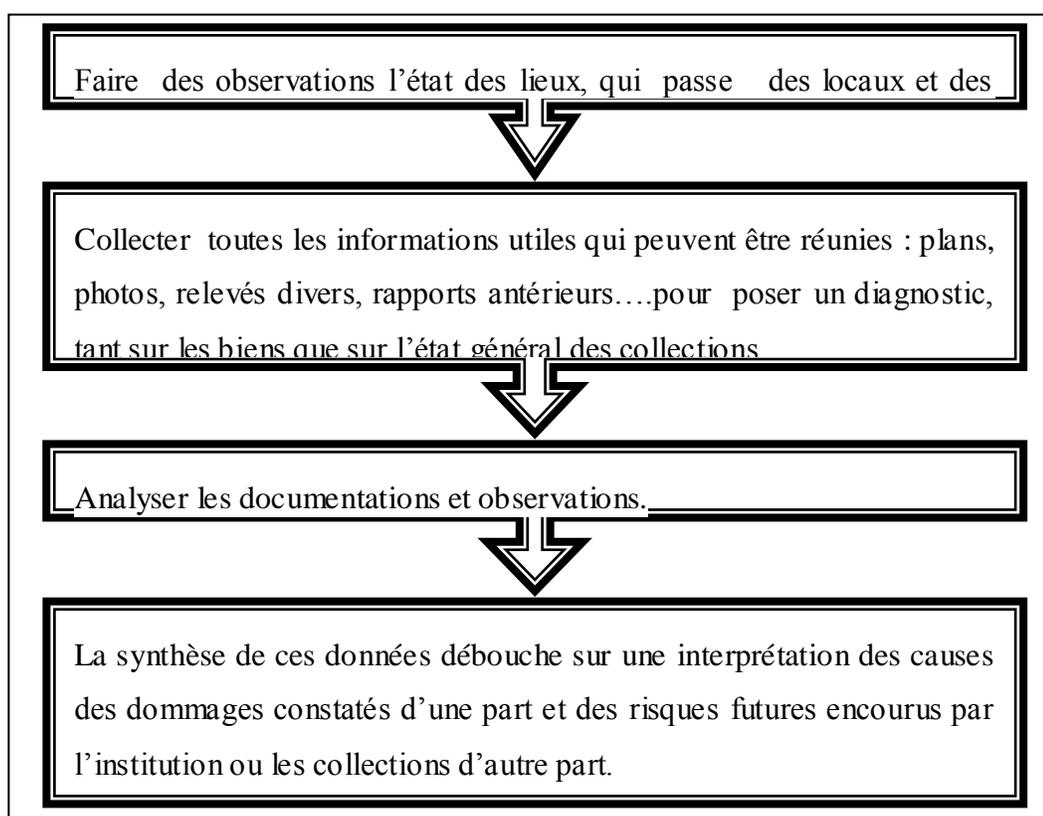


Figure 04: Plan de conservation préventive.

Source : traitement personnelle.

II.1.2.2. Conservation curative :

La conservation curative est l'ensemble des mesures et actions ayant pour objectif d'éviter et de minimiser les détériorations ou pertes à venir. Elles s'inscrivent dans le contexte ou

l'environnement d'un bien culturel, mais plus souvent dans ceux d'un ensemble de biens, quel que soient leur ancienneté et leur état. Ces mesures et actions sont indirectes- elles n'interfèrent pas avec les matériaux et structures des biens. Elles ne modifient pas leur apparence.

II.1.2.3. Conservation-restauration :

La fédération française des professionnels de la conservation et de la restauration (FFCR)⁴² a défini la conservation-restauration comme suit : "La conservation-restauration est une discipline qui se donne pour mission de sauvegarder la pérennité, le sens et l'intégrité matérielle des biens culturels au bénéfice des générations présentes et futures. Elle s'attache donc à mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour transmettre notre patrimoine dans le meilleur état et dans les meilleures conditions possibles." Elle précise que "cette discipline regroupe des interventions bien spécifiques de sauvegarde d'un objet ou d'un monument dans le respect de sa signification à la fois culturelle, historique, esthétique, éthique et artistique..."

II.1.3. Le processus conservatoire :

Le processus conservatoire consiste en l'identification, la compréhension, l'interprétation et la présentation du patrimoine bâti. Il inclut différentes phases :

II.1.3.1. Enquête et prospection :

Inspecter et décrire l'objet patrimonial : monument, sites, ensembles urbains ou ruraux, afin de donner une vision claire sur ses conditions historiques, physiques, culturelles et environnementales. Ces patrimoines impliquent des valeurs et des significations propres à prendre en compte, impérativement, dans tout processus de conservation.

II.1.3.2. Définition de la signification et des valeurs :

A travers une approche critique, cette phase tente d'évaluer la signification et les valeurs du bien culturel pris dans son contexte en tenant compte des critères d'ordre culturel, social ou économique. Cependant, la conservation ne répond pas uniquement à des préoccupations d'ordre théorique, elle implique aussi des procédures techniques et scientifiques.

⁴²La fédération française des professionnels de la conservation et de la restauration, association 1992.

II. 1.3.3. Analyse :

Cette phase s'attache à examiner soigneusement le bien culturel en s'appuyant sur des méthodes scientifiques. Elle établit un diagnostic détaillé du bien contenant des informations sur son intégrité physique, l'état des matériaux constitutifs, sa vulnérabilité, les menaces et les risques ainsi que sa signification spirituelle. Une fois le bien culturel soigneusement analysé, il conviendra, d'inscrire le bien patrimonial dans une stratégie projetée à long terme, afin de réussir le processus de conservation.

II.1.3.4. Formulation des stratégies et de la mise en œuvre :

Considérée comme phase finale, elle constitue l'aboutissement qui finalise le processus de réflexion effectuées dans les phases précédentes. En effet, Au cours de cette phase, des plans et des programmes de conservation et de gestion du bien culturel sont projetés à court, à moyen ou à long-terme tout en s'appuyant sur les informations recueillies lors de l'enquête et la prospection, de la définition de la signification et des valeurs et bien sûr l'analyse.

II.2.Développement durable:

II.2.1. Définition :

Le concept de développement durable est né au début des années 1970, sous le vocable « Ecodéveloppement », à partir de deux constats :

- La fracture Nord/Sud : l'écart entre les populations se creusait, en termes de PIB, d'éducation ou de niveau de vie. Or, on constate aujourd'hui que ces différences ne seront pas vraiment résorbées;
- La crise écologique : on commençait alors à parler surtout du trou de la couche d'ozone et des conséquences sur notre futur si l'on n'agissait pas rapidement. Néanmoins, un autre problème, connu depuis aussi longtemps, est aujourd'hui mis en avant du fait de l'urgence de la situation : le réchauffement climatique.
- La Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement a défini en 1987, la notion de développement durable comme suit : « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont

inhérents à cette notion : le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins des plus démunis, à quoi il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir »⁴³.

Selon Crabbé « Le développement durable est axé sur les personnes en ceci qu'il vise à améliorer la qualité de la vie humaine, et il repose sur la protection de la nature en ceci qu'il est conditionné par la nécessité de respecter la capacité de la nature de fournir des ressources et des services biologiques. De ce point de vue, qui dit développement durable dit améliorer la qualité de la vie humaine tout en respectant les limites des écosystèmes connexes ».⁴⁴

II.2.2. Les Piliers du Développement durable :

II.2.2.1 Les Trois fondements piliers :

Le concept du développement durable conduit à fonder tout le niveau de vie de toute l'humanité sur trois piliers essentiels : social, environnemental et économique :

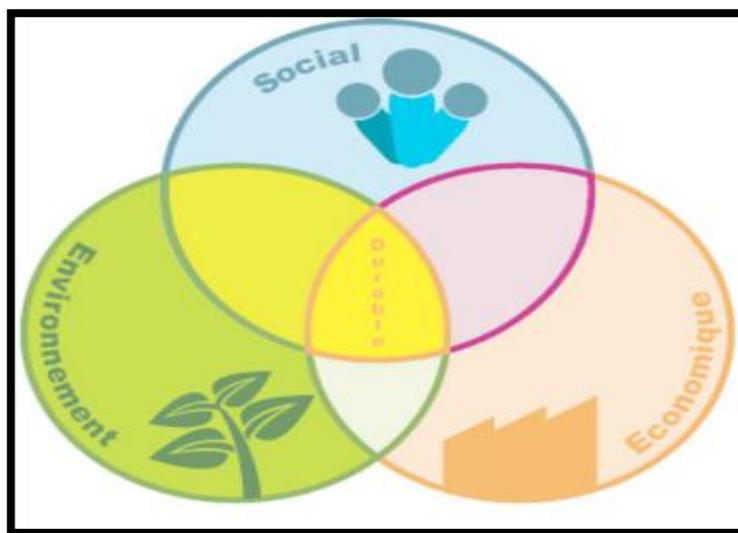


Photo 03 : Schéma du concept de développement durable.

Source : http://termecologie.free.fr/Developpement_durable.png

⁴³ONU, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland H.) ,1987.

⁴⁴Crabbé, Philippe J. 1997. Le développement durable: concepts, mesures et déficiences des marchés et des politiques au niveau de l'économie ouverte, de l'industrie et de l'entreprise. Document hors-série n°16. Industrie Canada.

- **Favoriser la cohésion sociale :**

C'est la capacité de notre société à assurer le bien-être de tous ses citoyens. Ce bien-être se traduit par la possibilité pour tout un chacun, d'accéder, quel que soit son niveau de vie, aux besoins essentiels : alimentation, logement, santé, accès égal au travail, sécurité, éducation, droits de l'homme, culture et patrimoine..... Etc.

- **Préserver l'environnement :**

Les ressources naturelles ne sont pas infinies. La faune, la flore, l'eau, l'air et les sols, indispensables à notre survie, sont en voie de dégradation. Ce constat de rareté et de finitude des ressources naturelles se traduit par la nécessité de protéger ces grands équilibres écologiques pour préserver nos sociétés et la vie sur Terre.

- **Promouvoir une économie responsable :**

Il s'agit de concilier la viabilité d'un projet, d'une organisation (performance économique) avec des principes éthiques, tels que la protection de l'environnement et la préservation du lien social. Selon ce système, le prix des biens et services doit refléter le coût environnemental et social de l'ensemble de leur cycle de vie, c'est-à-dire de l'extraction des ressources à la valorisation, en tenant compte de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation.

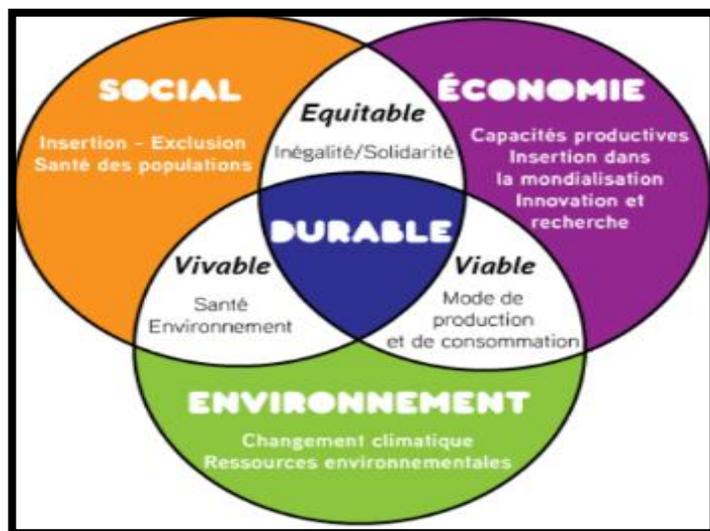


Photo 04 : Schéma du concept de développement durable.

Source : http://termecologie.free.fr/Developpement_durable.png

La durabilité fournit un modèle de réflexion sur l'avenir qui met en balance les considérations environnementales, sociétales et économiques dans une perspective de développement et d'amélioration de la qualité de la vie. Ces trois dimensions société, environnement et économie sont indissociables : une société prospère, par exemple, besoin d'un environnement sain pour apporter à ses citoyennes matières premières, nourriture, eau potable et air pur.

L'intersection de ces trois composantes donne lieu au développement durable. Cependant, l'absence d'une seule composante remet en cause le concept. Autrement dit, une logique de développement durable devrait répondre aux caractéristiques suivantes :

- Le développement durable ou soutenable : l'être humain est au centre des préoccupations économiques, sociales et environnementales. Lui seul est capable d'agir sur ces tenants et permettre ainsi la pérennité de la planète.
- Le développement viable : cela signifie que les facteurs économiques et environnementaux doivent être pris en compte ensemble, c'est-à-dire permettre à long terme et de façon autosuffisante une croissance économique basée sur les ressources renouvelables.
- Le développement vivable : il s'agit de prendre en compte les facteurs environnementaux et sociaux, c'est-à-dire d'assurer un cadre de vie acceptable.

Cela revient notamment à l'idée de réduire les inégalités entre pays du Nord et du Sud.

- Le développement équitable : l'objectif est d'allier la croissance économique tout en respectant les droits de l'homme, de parvenir à une plus grande équité notamment dans le commerce mondial.

II.2.2.2. La culture est le quatrième pilier du développement durable :

De par le potentiel qu'elle détient, à améliorer les conditions générales de vie et à promouvoir le développement humain, la culture est proposée comme quatrième pilier du développement durable attenante au développement économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale., le critère culturel intervient à partir du moment où la définition du développement durable met au centre de ses intérêts les droits et les devoirs de l'homme, devant vivre dans un milieu biologique sain où sont offertes les conditions d'une vie meilleure, requière pour l'homme d'être plus humain dans ses rapports avec ses semblables et avec son environnement , sa capacité à accéder à l'éducation, à enrichir ses connaissances, à exercer des activités culturelles et à s'initier à la création artistique devient un paramètre déterminant du développement humain ; « *Dans tous les domaines, la culture agit comme un filtre indispensable à la production des sens et des valeurs, elle permet de comprendre les évolutions de la société, de les valider ou de les remettre en question , créant et alimentant le débat démocratique* »⁴⁵ .

« La culture doit être un élément essentiel de la notion de développement humain durable car elle touche aux valeurs, aux traditions, au patrimoine, au savoir et à la créativité sans lesquels tout développement humain est impensable. Elle comporte l'éducation et la communication, deux des éléments clés de la société contemporaine basée sur l'information et sur le savoir ».

⁴⁵ Conseil administratif de la ville de Genève « Agenda 21 » ; www.ville-ge.ch/AGENDA.



Photo 05: Schéma du quatrième pilier de développement durable.

Source : http://termecologie.free.fr/Developpement_durable.png

La dimension culturelle du développement durable se justifie également par le fait qu'il soit un développement fortement contextualité ; Défini comme étant un développement souhaitable et harmonieux pour l'homme, les moyens mis en œuvre pour l'adopter sont dépendants des considérations culturelles du contexte, des spécificités et des particularités du mode de vie en vigueur, le critère culturel est au cœur même de tout projet de société conçu sous l'égide du développement durable.

II.2.3. ville durable :

La ville durable est une ville ou unité urbaine respectant les principes du développement durable et de l'urbanisme écologique, qui cherche à prendre en compte simultanément les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels de l'urbanisme pour et avec les habitants par exemple au travers d'une architecture HQE, en facilitant les modes de travail et de transport sobres, en développant l'efficacité du point de vue de la consommation d'énergies et des ressources naturelles et renouvelables. Ce sont souvent des éco-villes ou éco-quartiers cherchant à diminuer leur empreinte écologique en compensant leurs impacts et en tendant à rembourser leur « dette

écologique ». Née dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, la notion de ville durable a été popularisée en Europe lors de l'adoption de la "charte d'Aalborg" en 1994.

Le programme « Vivre sur une seule planète » (One planet living) a établi dix critères qui permettraient de déterminer les objectifs à atteindre par une ville ou un quartier voulus comme durables :

- Aucune émission de carbone.
- Aucun déchet.
- Utilisation des transports durables.
- Utilisation de matériaux certifiés être recyclés.
- Alimentation basée sur des produits locaux respectueux de l'environnement.
- Maîtrise de la consommation d'eau.
- Protection de la faune et de la flore.
- Utilisation des traditions architecturales locales.
- Promotion du commerce équitable répondant aux critères fixés par l'organisation internationale du travail.
- Développement de la qualité de vie.



Photo 06 : Francfort, ville jugée la plus "durable" au monde

Source : <http://www.lavieimmo.com> les villes les plus durables au monde

II.3. Conservation du patrimoine et développement durable :

II.3.1. La relation entre le patrimoine architectural et le développement durable :

Patrimoine et développement durable sont deux notions qui présentent de fait certaines analogies, qui expriment la même volonté de mieux intégrer la dimension temporelle, de mieux articuler le passé, le présent et le futur des sociétés, dans une logique de transmission et de solidarité intergénérationnelle. Le patrimoine peut être considéré comme une ressource non renouvelable, qu'il s'agirait de sauvegarder, d'économiser et de valoriser. La référence au patrimoine et sa nécessaire préservation et transmission serait même devenue l'un des modes de légitimation privilégiés de la durabilité à l'échelle planétaire⁴⁶. Le patrimoine est une ressource symbolique, étroitement liée à la question de la mémoire et de l'identité. Mais également une ressource économique, sous l'angle notamment touristique, la patrimonialisation représentant un mode de valorisation d'un espace désaffecté.

II.3.2. Durabilité et patrimonialisation:(analogie ou contradiction) :

Le patrimoine est ce qui dure, ce qui demeure ce que la société choisit de mettre «hors du temps...». Il est constitué des éléments qu'un groupe humain cherche à transmettre aux générations futures, en s'assignant comme objectif ne pas en trahir ou subvertir le sens: des lieux, bâtiments, objets, que l'on tâche d'exclure de la trajectoire des objets courants, de l'usage au déchet et finalement à la disparition. Cantonnée à un nombre fini d'éléments jusqu'au XIX^e siècle, et limitée aux monuments historiques, la notion de patrimoine a connu, au cours des dernières décennies du XX^e siècle, une «inflation» sans précédent. Sorti du carcan du monument historique le patrimoine devient à la fois plus proche de nous dans le temps, plus étendue spatialement et plus diversifié thématiquement. La notion du patrimoine a ainsi tendance à couvrir des espaces de plus en plus vastes, relevant à la fois du monumental et du quotidien, de l'exceptionnel et de l'ordinaire. Cet élargissement du champ patrimonial a inévitablement tendance à entrer en contradiction avec d'autres utilisations de l'espace, avec des

⁴⁶(Lazarotti, 2003 *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 692-693.).

projets de développement, de requalification ou de réutilisation d'espaces, de lieux et de bâtiments qui tendent à être reconnus comme patrimoines par certains groupes sociaux.⁴⁷

En même temps, l'extension du champ patrimonial laisse craindre la transformation des centres-villes en musées, qui seraient réservés à certains services (culture, tourisme, loisirs, commerce haut de gamme...). Ne pouvant plus ou difficilement intégrer des fonctions plus diversifiées, les services sont contraints de rechercher des espaces d'implantation à l'extérieur des espaces historiques des villes centres et des faubourgs anciens. Ces tendances patrimonialisatrices ne contribuent-elles pas à l'extension des auroles périphériques autour des villes, et au développement des «villes émergentes» Dans ce sens, «la prolifération des banlieues en périphérie de plus en plus éloignées, est imputable à une législation foncière qui ne permet pas une urbanisation concentrée»⁴⁸, y compris du fait des protections patrimoniales.

En effet, même si ce n'en est pas l'esprit, on ne peut que constater que plusieurs procédures de protection du patrimoine, tels que les secteurs sauvegardés, ont comme effet, direct ou indirect, l'expulsion des activités qui y étaient localisées à l'origine: non seulement parce que la protection est porteuse dans la plupart des cas de phénomènes de gentrification, mais aussi parce que les consignes de protection (taille de fenêtres, enseignes, matériaux utilisés) sont souvent difficilement compatibles avec l'exercice d'une activité artisanale ou industrielle. Le cas du Marais à Paris représente un exemple précoce et désormais bien étudié de ces tendances.

Ainsi, la prolifération des patrimoines à «faire durer» pourrait être incompatible avec la logique de «faire la ville sur la ville» qui implique densification, réutilisation, construction sur des strates superposées. Cette approche de la densification, très différente de la table rase des années de l'après-guerre, propose certes des interventions plus chirurgicales, mais qui peuvent néanmoins compromettre l'intégrité patrimoniale, ce qui implique forcément de faire des choix, de ne garder que ce qui pourrait paraître utile et avoir du sens à un moment donné... En effet, «aborder la ville sous l'angle du développement durable revient tout d'abord à considérer les questions de

⁴⁷ GRA VARI-BARBAS Maria, *Ves chambre Vincent «Patrimoine: derrière l'idée de consensus des enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits»*, in Melé Patrice et alli, *Conflits et territoires*, Collection perspectives Villes et Territoires. Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2003, p. 67-82.

⁴⁸ SPEIRS Caroline, *Le Concept de développement durable: l'exemple des villes françaises*, Paris, L'Harmattan, 2003.

l'aménagement de l'espace», tout en intégrant la dimension temporelle, puisque le principe de la «ville durable» est «de préserver son identité, son patrimoine et sa diversité culturelle, afin de créer et garder un sens collectif et solidaire». ⁴⁹

Tirillés par ces contradictions, les responsables locaux intègrent la notion de patrimoine de manière variable, en essayant de concilier d'un côté le souci de préserver des traces de plus en plus importantes (numériquement et spatialement) et de l'autre, la volonté que la ville continue à fonctionner, qu'elle ne se muséifie pas, que l'on ne sacrifie pas l'avenir à une préservation stérile du passé.

Mais au-delà, le développement durable ne risque-t-il pas de servir d'argument à des opérations de renouvellement urbain qui mettent en péril, à des degrés divers, le patrimoine. C'est ainsi que l'on a pu constater que «le thème du développement durable sert d'argument distinctif pour un travail de relecture sélective de l'histoire urbaine». ⁵⁰ Autrement dit, une notion consensuellement et globalement adoptée –celle du développement durable– ne pourrait-elle pas servir d'alibi pour porter quelques coups, plus ou moins francs, à une autre notion également globalement partagée – celle de patrimoine.

II.3.3. Conservation intégrée : outil de conservation durable du patrimoine architectural :

II.3.3.1. Définition de la conservation intégrée :

A partir de 1970, une prise de conscience de plus en plus importante de l'opinion et des pouvoirs publics se fait en faveur de la conservation intégrée. Il existe un besoin réel de conserver les valeurs du monument faisant partie de la ville dans laquelle vit une communauté. Elle tente alors de conserver le monument dans son intégralité formelle. Le processus de conservation a évolué, il est passé de la conservation architecturale à la protection intégrale d'un tout matériel et immatériel, (humain, social, économique, naturel et bâti indissociable). «Une approche systématique (holistique) qui traite des éléments et des valeurs, mais aussi des systèmes dynamiques dans le temps et de leur impact sur le patrimoine» ⁶⁷.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Querrien Anne, Lassave Pierre, 2002, introduction, Les Annales de la recherche urbaine, n°92, pp. 2-4.*

Dans le cadre de la conférence d'Athènes sur la conservation des monuments historiques 1931, G. NICODEMIE a été l'un des premiers à formuler les objectifs de la conservation intégrée « il ne s'agit pas de mettre les monuments hors de la vie... Il faut savoir les comprendre et leur donner toujours une place vivante dans la ville vivante » que l'Italie, en particulier à l'instigation de G. Giovannoni, a été le premier pays européen à prévoir dans la législation du patrimoine (loi de 1939, puis loi de 1942, complétée par la loi du 6 août 1967)⁵¹.

De ce fait, construction et fonction sont intimement liées voire indissociables. Ensuite, la conservation intégrée induit une autre notion, celle de : l'intégration. Cette dernière peut être définie comme étant la réinsertion économique et sociale du patrimoine culturel dans le cadre de vie des sociétés, et ce à travers l'attribution de nouvelles fonctions et la mise en œuvre de programmes de :

- **Revitalisation** : c'est-à-dire rendre vie aux monuments, aux ensembles architecturaux et urbains grâce à un choix de fonctions compatibles avec la prise en compte du potentiel réceptif de ces derniers. L'appropriation et l'appréciation des structures du patrimoine culturel par le public est une meilleure garantie de leur conservation.

- **Réhabilitation** : on peut la définir comme étant l'ensemble des opérations exercées sur les constructions affectées spécialement à l'habitat. Ces opérations visent à rendre des constructions anciennes compatibles avec les exigences actuelles en matière de confort et de faciliter l'exploitation.

Conclusion :

Chacune des chartes et recommandations à sa manière, démontre l'intérêt majeur que porte la plupart des états au patrimoine historique et à la conservation de ce dernier. Intérêt croissant, car il ne se limite pas uniquement au monument isolé, ou historique, mais il atteint même celui de tout un environnement. La signification du patrimoine architectural et la légitimité de sa conservation sont maintenant mieux perçues. La continuité historique est essentielle pour le maintien de l'architecture de l'édifice qui permette à l'homme de trouver son identité et d'éprouver un sentiment de sécurité face aux mutations brutales de la société.

⁵¹ AMRANI MAHDI Aziza, *La régénération urbaine et la promotion du patrimoine en Algérie : cas de la vieille ville de Constantine*, Mémoire de magister, Université de Constantine.

CHAPITRE III : Conservation durable des monuments historique en Algérie (cas de la mosquée Hassan Bey).

Introduction :

Un nombre considérable de monuments et sites historiques parsemés sur tout le territoire algérien, témoignent de la diversité des civilisations, et de la richesse du patrimoine historique.

Ce patrimoine regroupe aussi bien des sites naturels ou sont recelés des trésors de la préhistoire, que des sites urbains et des monuments remontant à la période antique, médiévale ou musulmane et contemporaine⁵². L'Algérie possède un vaste patrimoine historique et artistique mais qui est jusqu'à nos jours presque ignoré, attendant des actions prospectives pour le déterrer et le valoriser. Ce patrimoine représente le témoignage de plusieurs civilisations qui laisse des traces matérielles et immatérielles à travers les différentes périodes de l'histoire. Ces témoins du passé constituent l'expression d'une culture et d'un savoir-faire d'une valeur inestimable.

En effet, les biens culturels immobiliers que recèle le territoire national ne font pas l'objet d'une étude et d'une prise en charge dans le cadre d'un programme de développement économique et culturel régional ou national. Cette situation ne permet pas entre autres, un développement accéléré de la tutelle patrimoniale en fonction des besoins rendus multiples et permanents de gestion du patrimoine. L'absence d'un cadre juridique foisonnant matérialisé par un manque de production de textes législatifs qui agissent à tous les niveaux d'intervention, allant de la constitution jusqu'à la circulaire l'instruction ministérielle, reflète bien cette situation ».⁵³

III.1. Notion du patrimoine en Algérie :

III.1.1. Définition du patrimoine en Algérie:

En Algérie, le concept de patrimoine culturel a connu une large évolution depuis la promulgation de la loi 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel. Ce dernier définit le patrimoine culturel national, dans l'article 02, comme étant « *Tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers*

⁵²YUCEF TANI KHADIDJA, *Les monuments historiques de Tlemcen Essai d'analyse : cas de la mosquée SIDI belahcen, Mémoire de magistère en Architecture, UNIVERSITE de TLEMCEN, 2013, p.29.*

⁵³BENSEDDIK-SOUKI- HABIBA, *la valorisation des monuments historiques en algérie le cas du palais de l'agha a ferdjioua, mémoire de magistère, université mentouri, 2012, p.66..*

existant sur et dans le sol des immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé, ainsi que dans les sous-sol des eaux intérieures et territoriales nationales léguées par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours. Font également partie du patrimoine culturel de la nation, les biens culturels immatériels produits de manifestations sociales et de créations individuelles et collectives qui s'expriment depuis les des temps immémoriaux à nos jours».⁵⁴

Ainsi, les biens culturels comprennent les biens culturels immobiliers, les biens culturels mobiliers et les biens culturels immatériels (Figure.5). Cette loi introduit également une catégorie patrimoniale nouvelle: les biens immatériels enfouis au sein de la société, pouvant consolider et enrichir la culture nationale. Aussi, selon la présente loi, Les biens culturels immobiliers comprennent les monuments historiques, les sites archéologiques et les ensembles urbains ou ruraux. Il se trouve cependant plus de 500 sites classés patrimoine national, avec 07 classés patrimoine mondial: le *Tassili*, *Tipaza*, *Timgad*, *Djamila*, *Qualaades Béni Hamad*, Vallée du *M'Zab* et *Casbah d'Alger*.⁵⁵

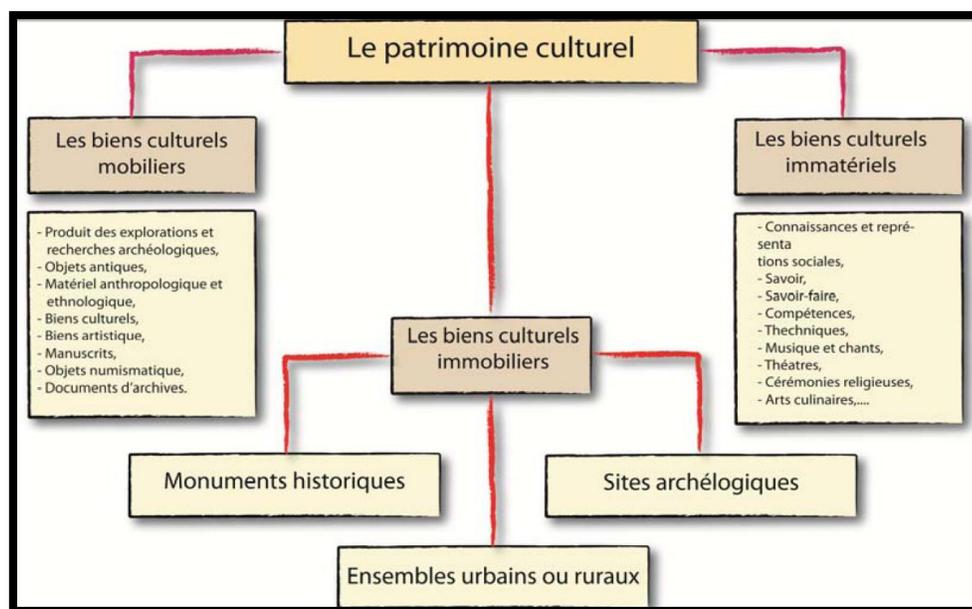


Figure. 05: Type et formes du patrimoine urbain en Algérie.
Source : KHATTABI, 2010, p8.

⁵⁴Article 02, la loi 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

⁵⁵MOUHTADI KHELAFI, DJAMAL EDDINE KHELFA, *LA VALORISATION DU PATRIMOINE URBAIN EN ALGERIE*, universite de jijel, mémoire de master, 2016.p.52.

III.2. Patrimoine monumental en Algérie :

III.2.1. Définition des monuments historiques en Algérie:

Selon ce qui est indiqué dans art.17.de Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel « *Les monuments historiques se définissent comme toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative et d'un événement historique. Sont concernés, notamment les oeuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux, militaire, civil, agricole ou industriel, les structures de l'époque préhistorique, monuments funéraires, cimetières, grottes, abris sous-roche, peintures et gravures rupestres, les monuments commémoratifs, les structures ou les éléments isolés ayant un rapport avec les grands événements de l'histoire nationale* ». ⁵⁶

Ils sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels, sur sa propre initiative ou de toute personne y ayant intérêt. ⁵⁷

III.2.2. Type de protection des monuments historiques en Algérie :

Il existe, deux régimes distincts de protection au titre des monuments historiques : le classement et l'inscription.

- **La protection par le classement, comme procédure de valorisation des monuments historiques en Algérie**

Le classement est une mesure de protection définitive. « *Les biens culturels immobiliers classés appartenant à des propriétaires privés sont cessibles. Concerne des*

⁵⁶ Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, art.17.

⁵⁷ Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, art.17.op.cit.

immeubles dont la conservation présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art ». ⁵⁸

Le ministre chargé de la culture peut à tout moment ouvrir par voie d'arrêté une instance de classement des monuments historiques. A compter du jour où le ministre chargé de la culture notifie par voie administrative l'ouverture d'une instance de classement aux propriétaires publics ou privés, tous les effets du classement s'appliquent de plein droit au monument culturel ainsi qu'aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans la zone de protection.

Ils cessent de s'appliquer si le classement n'intervient pas dans les deux (2) années qui suivent cette notification. L'arrêté d'ouverture d'une instance de classement est publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire et fait l'objet d'un affichage pendant deux (2) mois au siège de la commune du lieu de situation du monument culturel durant lesquels les propriétaires peuvent présenter leurs observations écrites sur un registre spécial tenu par les services déconcentrés du ministre chargé de la culture. Passé ce délai, leur silence est considéré comme un acquiescement. L'opposition au classement formulée par les propriétaires est soumise à l'avis de la commission nationale des biens culturels. ⁵⁹

Effets du classement :

Le classement d'un monument ou site entraîne les effets suivants : Le classement total ou partiel d'un site implique le classement de tous les immeubles qui s'y trouvent englobés. Le classement n'ouvre droit à aucune indemnité au bénéfice du propriétaire. Cette disposition de l'article 35, constitue un abus important vis à vis de l'atteinte portée au droit de propriété. De ce fait, le classement est perçu à juste titre comme une atteinte au patrimoine du propriétaire, et donc l'opposition de ceux-ci serait compréhensible et légitime. Sont soumis à autorisation préalable :

- Tous travaux ou modifications.
- L'établissement de servitudes.
- L'affectation nouvelle.
- L'aliénation onéreuse ou gratuite, partielle ou totale.
- Ainsi que toute forme de publicité ou spectacle.

⁵⁸ Loi n° 98-04 .art.16.op.cit.

⁵⁹ Loi n° 98-04.op.cit

Obligation est faite aux propriétaires des monuments classés de les entretenir et d'effectuer tous les travaux nécessaires (réparation ou restauration). L'état n'est pas tenu de participer aux frais, sauf à titre exceptionnel. Cette obligation engage la responsabilité du propriétaire (civile et pénale). L'Etat peut engager les travaux nécessaires aux frais du propriétaire. L'opposabilité est relative.⁶⁰

• **L'Inscription sur l'Inventaire supplémentaire :**

L'inscription sur l'inventaire supplémentaire produit les mêmes effets que le classement mais pour une période de 10 années uniquement. Cette mesure assez ambiguë n'est pas sans susciter certaines interrogations notamment quant à son utilité pratique. Nous retiendrons uniquement pour notre part la possibilité d'envisager des solutions de protection temporaires voire conjoncturelles ou exceptionnelles. Elle s'applique aux monuments et sites historiques. Qui, pour une raison quelconque, ne font pas l'objet d'une procédure immédiate de classement. Elle peut de même être appliquée aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument classé.⁶¹

Selon l'article 12 de la Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel l'arrêté d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire comporte les mentions suivantes:

- la nature du bien culturel et sa description.
- sa situation géographique.
- les sources documentaires et historiques;
- l'intérêt qui a justifié son inscription.
- l'étendue de l'inscription prononcée, totale ou partielle.
- la nature juridique du bien.
- l'identité des propriétaires, affectataires ou tout autre occupant légal.
- les servitudes et obligations.

⁶⁰BENSEDDIK-SOUKI- HABIBA, *la valorisation des monuments historiques en Algérie le cas du palais de l'agha a ferdjioua, mémoire de magistère, université mentouri, 2012, p.81.*

⁶¹BENSEDDIK-SOUKI- HABIBA, *la valorisation des monuments historiques en Algérie le cas du palais de l'agha a ferdjioua, mémoire de magistère, université mentouri, 2012, p.86.*

III. 3. Paysage urbain historique en Algérie :

III. 3.1. Définition de paysage urbain historique en Algérie :

Le paysage urbain algérien historique en Algérie est caractérisé par une mosaïque de tissus, typologies engendrées par des superpositions et des juxtapositions de productions urbaines diverses. Les plus déterminantes sont les établissements ottomans ,puis ceux de la colonisation française.⁶²

Le paysage urbain historique se caractérise par la complexité de son traitement. Il doit prendre en compte une échelle patrimoniale importante dont la sauvegarde implique la mise en place de dispositifs multiples, qui relèvent d'institutions diverses, et s'exprime par le biais de procédures spécifiques. L'analyse de ces dispositifs juridiques et institutionnels est donc un élément incontournable dans notre étude.⁶³ « *Les vieilles villes de notre pays recèlent un paysage urbain historique très important, ses composantes sont l'expression formelle de nombreuses relations qui existent entre la société et son territoire façonné par le temps. Cependant, la notion de paysage urbain historique n'existe pas dans la réglementation algérienne, nous l'avons donc lié à des notions comme : centre et site historique, ensembles urbains et secteurs sauvegardés ; ces concepts figurent dans les textes et lois dont l'interprétation de leur définition fait référence à la signification du patrimoine paysager* ». ⁶⁴

Avec la promulgation en 2003 du décret exécutif n° 03-324 portant modalités d'établissement des plans permanents de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS). Plusieurs vieilles villes ont vu la création de leurs secteurs sauvegardés dont :

- ✓ **La Casbah d'Alger** (décret publié en Mai 2005) ;
- ✓ **La vallée du M'zab** à Ghardaïa (décret publié en Juin 2005) ;
- ✓ **La vieille ville de Constantine** (décret publié en Juin 2005) ;
- ✓ **La vieille ville de Dellys** à Boumerdes (décret publié en Septembre 2007) ;
- ✓ **La vieille ville de Tlemcen** (décret publié en Décembre 2009) ;

⁶²http://www.projetsdepaysage.fr/l_heritage_des_traces_d_époque_coloniale_française_en_algerie_face_au_projet_urbain

⁶³ IMEN ARFI, *Vers une définition des critères de délimitation d'un paysage urbain historique Cas d'étude: le Rocher de Constantine., mémoire de magistère, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (EPAU), 2015, p.68.*

⁶⁴ IMEN ARFI, op.cit.p.79

- ✓ **La vieille ville de Nedroma** à Tlemcen (décret publié en Décembre 2009) ;
- ✓ **Le village d'Ait-El-Kaid** à Tizi-Ouzou (décret publié en Décembre 2009) ;
- ✓ **Le vieux Mila** (décret publié en Décembre 2009) ;
- ✓ **Ksar d'Ouargla** (décret publié en Mars 2011).

III. 3.2. Forme de paysage urbain historique en Algérie :

Dans le cadre de la définition du paysage urbain historique dans les textes algériens, le paysage prend plusieurs formes, défini par. Les casbahs, médinas, ksour, villages et agglomérations traditionnels (Figure.) Cependant une définition claire du paysage urbain historique reste absente encore des textes et lois Algérienne

a) les casbahs :

Une **casbah** en arabe : *قصبية* *qasabah*, est une citadelle d'architecture berbère originaire des pays d'Afrique du Nord, telles la kasbah d'Alger, de Constantine, de Mila... qui étaient à l'origine des fortifications militaires.⁶⁵ La casbah est d'abord une citadelle reliée à l'enceinte d'une ville fortifiée, dont elle reste suffisamment indépendante pour constituer un réduit de défense capable de poursuivre la résistance ou pour servir au gouvernement, qui, le plus souvent, au moyen âge siègera à la citadelle...⁶⁶

b) les médinas :

En Algérie, la médina est le centre historique des villes anciennes, Une **médina** (en arabe : *المدينة العتيقة*), désigne la partie ancienne d'une ville par opposition aux quartiers modernes de type européen. Ce terme est surtout employé dans les pays du Maghreb, en Espagne, en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est.⁶⁷

“*Madina*”, « *c'était la ville intégrée et intégrante, unité sociale de référence, habitat exclusif à la consolidation du sédentarisme. Espace perméable aux noyaux ruraux environnants qui la nourrissent et aux activités marchandes qui la soutiennent malgré les remparts qui la ferment et la protègent de la menace des envahisseurs. A l'intérieur de ses murailles germe un tissu*

⁶⁵ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Casbah_\(Alger\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Casbah_(Alger))

⁶⁶ DEKOUMI Djamel. *Pour une nouvelle politique de conservation de l'environnement historique bâti algérien : cas de Constantine*. Thèse de doctorat. Université de Constantine. 2007.

⁶⁷ <https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9dina>

social vivant avec ses passions d'amour et de guerre capable de construire au fil de l'histoire, ses propres signes d'identité et la traduction des modes de vie à travers la création littéraire et artistique, ainsi que par l'expression architecturale et artisanale»⁶⁸.

c) les ksour :

Dans un sens étymologique, le terme ksar (pluriel : ksour ouksars) porte la signification évocatrice de palais et désigne en Afrique du Nord un village fortifié, caractérisé par une forme typique d'habitat très concentré, construit en matériaux traditionnels (pisé ou *toub*).

Même si il est rencontré sur des reliefs aussi variés (sommets de montagnes, crêtes, buttes surplombant les plaines, vallées des oueds ou plaines), le site sur lequel est érigé le ksar, et lorsque la topographie le permet, est souvent choisi de manière à ce qu'il soit imprenable et paraît être un élément tangible, il se présente toujours comme un ensemble protégé d'une muraille, marquant une rupture symbolique avec l'extérieur et permettant ainsi d'assurer une protection contre toute attaque extérieure, pour plus d'efficacité, un fossé rempli d'eau est généralement creusé comme ceinture de remparts.⁶⁹

d) les villages et agglomérations traditionnels :

Petite agglomération rurale, les villages et agglomérations traditionnels sont des groupements d'habitations permanentes, dont la majeure partie de la population est engagée dans le secteur agricole⁸⁹. Véritable microcosme dans l'étendue rurale, le village ancien qu'il soit Chaoui, Kabyle ou autre présente un ethos traditionnel commun fondamental à sa survie. En effet, la tradition séculaire assure la permanence du groupe rural où le primat donné à la communauté place l'intérêt de la collectivité au centre de leur préoccupation au dépend de celui de l'individu. En fait, le village est constitué d'un groupement de familles étendues composés de plusieurs générations vivant en indivision (Photo. 10).⁷⁰

⁶⁸ UNESCO, *Médinas: sauvegarde sélective de l'habitat traditionnel*, édition du centre du patrimoine mondial, n°9, Paris, décembre 1995.

⁶⁹ HAMMOUDI Abdelhalim. *Le patrimoine ksourien, mutation et devenir. Le cas du Zab El Gherbi-Tolga*, Mémoire de magister, Université de Biskra, 2014.p.42.

⁷⁰ Mouhtadi KHELAFI Djamal eddine KHELFA, *LA VALORISATION DU PATRIMOINE URBAIN EN ALGERIE, Mémoire MASTER ACADEMIQUE, université de Jijel, 2016,p.58.*

III.4. Législation algérienne relative à la conservation des monuments historiques et de paysage urbain historique en Algérie :

III.4.1. loi 98-04 du 1998 relative à la protection du patrimoine culturel:

Dans ce domaine, la loi de référence est celle du 15 juin 1998 (n°98-04) relative à la protection du patrimoine culturel car elle a introduit pour la première fois en Algérie la notion « d'ensembles urbains ou ruraux ». La loi 98-04 constitue la législation actuellement, Elle représente l'aboutissement d'une réflexion entreprise depuis des années, pour la mise en place d'une législation purement algérienne, en mesure de prendre en charge les différents aspects inhérents à la gestion du patrimoine culturel national. En effet, l'ordonnance 67- 281 était beaucoup plus le produit d'un contexte marqué essentiellement par l'urgence de doter l'Algérie après son indépendance, d'un moyen législatif, lui permettant d'affronter et d'empêcher toutes sortes de détériorations sur le patrimoine historique, artistique et archéologique.⁷¹

La loi 04-98 réalise un véritable exploit en reconnaissant les ensembles urbains ou ruraux en tant que figure tutélaire gérée par un instrument spécifique qui est le secteur sauvegardé. Ceci représente le fruit du travail de plusieurs années, sur la nécessité de doter l'arsenal juridique national, d'un outil adéquat pour la reconnaissance et la sauvegarde des ensembles historiques en tant qu'unité patrimoniale distincte a valeur architecturale et urbaine. Il constitue un véritable vecteur de développement social et économique à l'échelle régionale et nationale. Parmi les textes d'application de la loi 04-98 nous citons :

- Le décret exécutif N° 03-323 du 5 octobre 2003, portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA).
- Le décret exécutif N° 03-324 du 5 octobre 2003, portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS).
- Le décret exécutif N° 03-322 correspondant au 05 octobre 2003, portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.

⁷¹BENSEDDIK-SOUKI- HABIBA,2012, op. cit., p.72.

- L'arrêté du 13 avril, fixant la composition et le fonctionnement du comité sectoriel de qualification de l'architecte spécialisé des monuments et des sites protégés.
- L'arrête du 13 avril 2005, fixant les positions spécifiques à l'exécution de la maîtrise d'oeuvre sur les biens culturels immobiliers protégés.
- L'arrête du 31 mai 2005, fixant les contenus des missions de la maîtrise d'oeuvre portant sur la restauration des biens culturels immobiliers protégés.⁷²

III.4.2. Système de protection du patrimoine urbain:

Les biens culturels immobiliers quel que soit leur statut juridique peuvent être soumis à l'un des régimes de protection énoncés en fonction de leur nature et de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Ainsi, la loi institue trois systèmes de protection :⁷³

- 1. le classement** : mesure de protection définitive.
- 2. l'inscription sur l'inventaire supplémentaire** : intervenant comme mesure de classement soit temporaire, soit préalable (et dont les effets sont identiques à ceux du classement).
- 3. la création de secteurs sauvegardés.**

- **Secteurs sauvegardés :**

Les centres et les quartiers anciens présentant un intérêt historique, architectural et urbain, peuvent-être protégés au-delà de leurs monuments, pour l'ensemble patrimonial qu'ils constituent. Un secteur sauvegardé est ainsi un ensemble urbain dont la protection et l'évolution sont assurées dans un périmètre délimité par un arrêté interministériel, pour lequel un document d'urbanisme de détail est élaboré : le plan de sauvegarde. Désormais la plupart des médinas algériennes font l'objet d'un secteur sauvegardé.

Par l'intermédiaire de cet instrument, la loi vise à associer sauvegarde et mise en valeur, dans une démarche qualitative d'urbanisme, où tout en préservant le cadre bâti, on recherche une évolution harmonieuse des quartiers anciens. Mais en réalité, Cet outil ne fait pas l'exception. Il reste superficiel et quantitatif. L'étude du secteur sauvegardé devra s'appuyer sur des analyses très fines à toutes les échelles d'intervention et de gestion ; partant de l'analyse

⁷²Op.cit

⁷³Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel,

urbaine à l'analyse architecturale particulière pour mieux projeter des opérations adéquates au maintien de ces tissus et leur évolution.

III.4.3. Faiblesses et insuffisances de la loi 98/04 :

Une première analyse nous a permis de déceler certaines insuffisances, que nous avons essayé de situer comme suit :⁷⁴

- **Dossier d'ouverture de la procédure de protection :**

La nouvelle loi et contrairement à l'ancienne, ne définit pas le contenu du dossier d'ouverture de la procédure de protection. Une lacune, qui à notre sens pourrait amener au rejet d'un grand nombre de dossiers, du simple fait que les dossiers ne puissent révéler l'intérêt d'une part, laisse l'appréciation du dossier à la discrétion du ministère ou de la commission, d'autre part.

- **Forme et procédures des autorisations ministérielles :**

La loi ne définit aucune forme ni procédure pour les autorisations de travaux, alors qu'une telle prérogative de "puissance publique" doit nécessairement être préalablement définie. Par ailleurs, un instrument de contrôle préalable devrait être impérativement prescrit (similaire au permis de construire), ainsi qu'un instrument de contrôle ultérieur (similaire au certificat de conformité). Il s'agit du permis de restaurer et du certificat de restauration et d'entretien.

- **Les services de contrôle technique du ministère :**

Les services techniques du ministère sont chargés de contrôler les travaux effectués sur les biens culturels immobiliers. La principale remarque de cette disposition est l'absence de critères définissant les compétences et les qualifications des personnes chargées de contrôler des travaux aussi complexes et importants.

- **Etablissements de gestion des sites historiques et secteurs sauvegardés :**

Dans ce domaine, la législation ne prévoit qu'un établissement public (à caractère administratif), pour gérer les parcs naturels, omettant ainsi, de prévoir des établissements

⁷⁴ DEKOUMI (2007), *op. Cit.*

pour la gestion des secteurs sauvegardés. Pourtant, la nature et les missions que nécessite la sauvegarde, imposent de tels établissements, à l'exemple de l'office de préservation de la vallée du Mzab.

- **Qualification des entreprises intervenant sur les biens culturels immobiliers (de restauration) et marchés de travaux :**

Un des aspects les plus fondamentaux, est passé sous silence, alors que la maîtrise d'oeuvre ou le commerce des biens immobiliers sont réglementés. De même que pour des travaux ou ouvrages particuliers, la réglementation en vigueur, a instauré un système de qualification basée sur les potentiels humains, matériels et financiers.

- **Définitions des différentes opérations et interventions sur les biens culturels immobiliers :**

Une des failles des plus importants et des plus préjudiciables reste l'absence de définitions des opérations d'intervention sur les biens culturels immobiliers, Ainsi, aucune de ces opérations, restauration, réhabilitation, revalorisation..., n'est définie, alors que leur usage (concepts) est omniprésent.

III.5.Conservation durable des monuments historiques dans le paysage urbain historique algérien :

III.5.1. Importance de conservation durable :

Les récentes recherches dans le domaine de la conservation ont fourni une meilleure compréhension de la façon dont la conservation dessert les objectifs de la durabilité. Quel est le rôle de la conservation du patrimoine dans un domaine qui se veut durable? Quels bénéfices environnementaux, économiques et sociaux retire-t-on de la conservation durable de l'environnement bâti?⁷⁵

⁷⁵Marie-Andrée, Vers une nouvelle définition du patrimoine : l'intégration du développement durable dans l'évaluation patrimoniale Thiffault, Mémoire présenté à la Faculté des Études Supérieures en vue de l'obtention du grade de M.Sc.A en aménagement, Université de Montréal, 2011
https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/7010/Thiffault_MarieAndree_2011_memoire.pdf?sequence=6&isAllowed=y

1. Les bénéfices environnementaux :

La discipline de la conservation de l'environnement bâti fait la promotion du principe que conserver les bâtiments existants contribue au maintien écologique de l'environnement naturel. Comment y parvient-elle?⁷⁶

- **La consommation énergétique :** D'abord, des recherches prouvent que les bâtiments anciens consomment moins d'énergie que les nouvelles constructions pendant leur construction et après.
- la majorité des bâtiments historiques comportent déjà des conceptions écoénergétiques dans leur design, telles que l'utilisation de matériaux durables comme le bois et la pierre, la présence de masse thermique (maçonnerie), l'inclusion de petites ouvertures, l'utilisation de la ventilation naturelle ainsi que la création d'espaces tampons tels que le vestibule et le porche pour conserver la chaleur ou la fraîcheur.

Cette situation a contraint les concepteurs à utiliser au maximum les sources d'énergie naturelles (solaire, végétale, géothermique) pour adapter les bâtiments aux conditions climatiques locales.

- **Le cycle de vie :** la conservation d'une ancienne résidence construite en 1800 implique moins d'énergie qu'une nouvelle construction. Les matériaux anciens durables, tels que le bois et la pierre, ainsi que les assemblages, requièrent moins d'énergie dans leur fabrication, leur mise en chantier et leur entretien que ceux d'aujourd'hui.

- **Le recyclage :**

La conservation du patrimoine bâti rejoint les objectifs environnementaux d'un développement plus durable en réduisant les démolitions et la demande pour de nouveaux matériaux, une source de gaspillage qui provoque des problèmes d'enfouissement de déchets. la conservation de l'environnement bâti permet de conserver l'énergie intrinsèque, de réduire la production de déchets et la demande en ressources naturelles, tout en prolongeant la durée de vie des matériaux.

⁷⁶ Marie-Andrée, 2011, op.cit

2. Les bénéfices économiques :

La réutilisation des ressourcesPremièrement, la conservation des bâtiments anciens s'avère une option plus abordable que la construction d'un nouvel édifice en raison des matériaux qu'elle réutilise. Effectivement, les principes d'intervention utilisés en conservation minimisent la demande pour de nouveaux matériaux et la consommation d'énergie, un aspect qui a des répercussions positives sur les coûts associés au chantier de construction.⁷⁷

- **Les retombées économiques :** il est désormais prouvé que les projets de conservation, de revitalisation et de réhabilitation engendrent des retombées dans plusieurs secteurs de l'économie à différentes échelles.les projets produisent d'importants revenus liés à l'embauche de la main-d'œuvre spécialisée et à l'utilisation des différents services locaux
- **L'industrie touristique :**le patrimoine a aussi un pouvoir attractif pour l'industrie touristique. Parce qu'en plus de témoigner du passé, le patrimoine bâti procure dans les villes et les quartiers une qualité esthétique inestimable, caractérisée par des visions pittoresques, une diversité de styles architecturaux, des cadrages et des qualités visuelles. Vu la demande élevée pour les bâtiments anciens chez les voyageurs, cet aspect génère des bénéfices indirects dans les transports, l'hébergement, la restauration et d'autres secteurs entourant les sites du patrimoine.
- les arguments à l'effet que la conservation de l'environnement bâti engendre des bénéfices économiques substantiels s'appuient, d'une part sur la diminution des coûts comparativement à la construction et l'opération de bâtiments neufs et, d'autre part, sur la stimulation de l'économie des communautés locales et de l'industrie touristique qui en découle.

⁷⁷ Marie-Andrée, 2011, op.cit

3. Les bénéfices sociaux :

Les retombées liées à la conservation du patrimoine bâti doivent aussi être considérées sous leur aspect humain.

- **La notion de bien-être** : le cadre bâti ancien a été pensé et construit à l'échelle humaine. Plusieurs caractéristiques découlent de cette condition : des rues plus étroites; des bâtiments entre deux et quatre étages; une mixité d'usages; et les qualités visuelles, les ambiances et les expériences urbaines que provoquent l'amalgame de façades diversifiées. D'une part, ces caractéristiques architecturales et urbanistiques provoquent une sensation de bien-être et de sécurité (se sentir « comme à la maison ») chez les individus.
- **Le sentiment d'appartenance** : la reconnaissance de la valeur patrimoniale d'un héritage, permet de revendiquer plus largement l'appropriation de l'espace dans lequel il s'inscrit. L'appropriation des lieux et des bâtiments est donc fondamentale, car elle génère l'attachement identitaire par les groupes sociaux et les communautés.
- **La cohésion sociale** : les processus de conservation renforcent la cohésion sociale et combattent le phénomène d'exclusion sociale. L'exclusion sociale – un mal présent dans bien des villes – survient lorsqu'un groupe d'individus, une communauté ou un quartier souffrent d'une combinaison de facteurs problématiques comme la pauvreté, la criminalité... ext .ces problèmes peuvent être diminués, voire écartés, à l'aide des processus de conservation qui engagent toutes les parties prenantes dans une démarche où les différentes idées et opinions sont prises en considération.⁷⁸

III.5.2. Enjeux de conservation durable des monuments historiques dans le paysage urbain historique algérien :

La plupart des tissus historiques au Maghreb présente des caractéristiques communes qui interagissent les unes sur les autres : état dégradé du parc immobilier, pauvreté de la population résidente, densité, chômage, crise de l'artisanat... De ce fait, la sauvegarde des tissus historiques exige la mise en place de stratégies qui intègrent des objectifs pluriels : économiques,

⁷⁸Ibid

sociaux, politiques, culturels, ... Il est en effet difficile d'améliorer l'investissement sur le logement en l'absence d'une hausse des revenus des ménages, de même pour la lutte contre la densité. . .⁷⁹

1. Enjeux politiques:

Les contraintes des politiques de conservation durable et de conservation du patrimoine culturel, sont nombreuses, mais nous ne retiendrons ici que celles qui apparaissent comme étant les plus significatives. Cette situation est perçue à travers :

- Politiques : autorités en concurrence, interventions incohérentes ou contradictoires, bureaucratie inefficace, manque de consultation publique, etc.
- Législation : définitions dépassées, manque d'application, obligations irréalistes, etc.
- Pratiques de conservation : absence de normes, concurrence disciplinaire, manque d'entretien,
- Gestion : fragmentation administrative ou disciplinaire du travail, manque de suivi.
- Interventionnisme : urgence d'intervenir sans connaissances adéquates.
- Classement : exclusif plutôt qu'inclusif, besoin de mise à jour continu.
- Questions éthiques : restaurations ravageantes, manque d'évaluation et de partage du savoir,
- Institutions : affaiblissement des institutions de conservation, manque de ressources humaines et financières, etc.
- Question d'ordre professionnel : formation insuffisante ou ponctuelle, manque de connaissance ou de recherche opérationnelle, faiblesse des institutions formatrices, problèmes de relève professionnelles, etc.

2. Enjeux socioculturels :

Le tourisme, en tant qu'activité, peut favoriser la prise de conscience par une communauté de la singularité historique et culturelle de son patrimoine matériel et immatériel et donc, contribuer à la réhabilitation et à la conservation des monuments, édifices, lieux historiques, coutumes, traditions, etc.

⁷⁹Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain, Enjeux, diagnostics et recommandations, p.85.

Un problème important apparaît lorsque l'échange culturel se réduit à la mise en scène de traditions et d'attractions culturelles dénuée de valeur patrimoniale et de spontanéité. On court alors le risque d'une décolonisation, c'est-à-dire de la disparition de la culture la plus faible, généralement celle de la communauté d'accueil, et de son remplacement par la culture la plus forte. Le développement touristique peut favoriser également la diffusion d'images stéréotypées, bloquant toute possibilité d'échange culturel.

3. Enjeux économiques et de l'attractivité :

Les contraintes économiques renvoient notamment aux aspects financiers et au type de fonctionnement du marché. L'aspect financier est bien entendu une des contraintes majeures pour tout montage d'un projet de conservation. Ces enjeux se résument dans les points présentés ci-dessous :

- Retombées économiques et financières directes et indirectes (dépenses des touristes, des étudiants, des investisseurs / entrepreneurs, des populations résidentes, etc.) ;
- Retombées sociales (création d'emplois, limitation du départ des jeunes, maintien et développement des services publics, etc.) ;
- Amélioration de la qualité de vie et création de services à la population (ex : adaptation et aménagement des sites, entretien du patrimoine, création d'offres de loisirs, animation culturelle, etc.) ;
- Retombées culturelles (partage de cultures /ouverture sur le monde, acquisition de connaissances et de savoir-faire...etc.) ;
- Création d'une dynamique vertueuse (une image valorisante est source de fierté d'appartenance, d'initiatives et de dynamiques internes, etc.).

III.6.Cas d'étude mosquée Hassan Bey (La mosquée souk el Ghazel) :

III.6.1. Présentation de la mosquée Hassan Bey :

III.6.1. 1.Situation :

La mosquée souk el Ghazel se trouve à la vieille ville, à l'est du palais Ahmed Bey, à l'ouest de la rue Didouche Mourad 'ex- rue de France'⁸⁰. (Figure n°06)

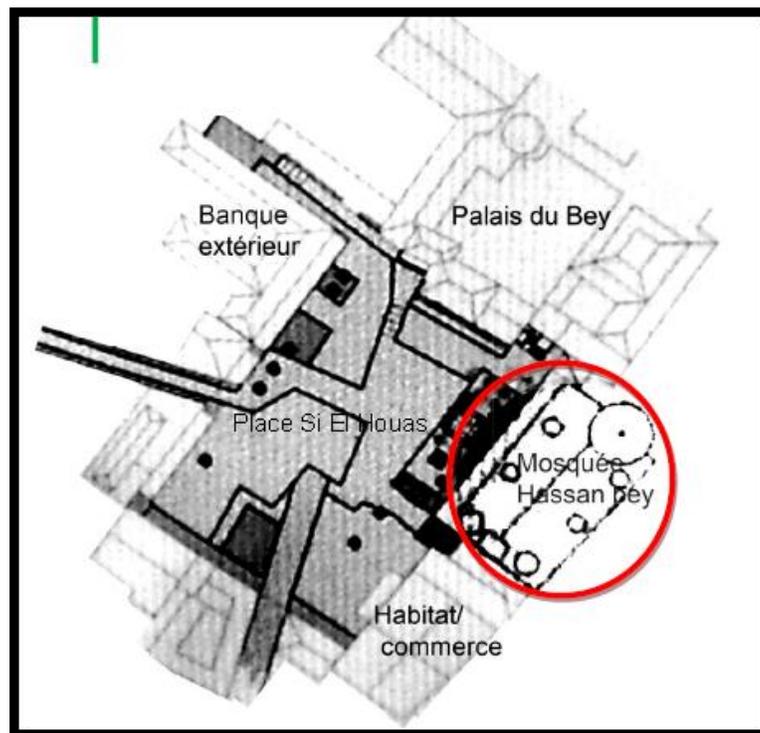


Figure n° 06 : Plan de masse Mosquée Hassan bey

Source : MANOUR.Asma.2011.

L'implantation près du palais d'ahmed bey se trouve au cœur de la cité, à l'emplacement supposé être le forum impérial à l'époque romaine⁸¹. La mosquée étant située 2,5 mètres plus bas que le palais du Bey et d'autre part enclavée dans celui-ci, nous pensons que logiquement, il

⁸⁰MENHOUR Asma, *Evolution de la mosquée en tant que patrimoine architectural religieux Cas de la mosquée ottomane à Constantine*, THESE DE MAGISTER, UNIVERSITE MENTOURI, 2012.p.188.

⁸¹PPSM VSS DE LA VIEILLE VILLE DE CONSTANTINE OCTOBRE 2012 BET J.KRIBECHE.

devait y avoir une relation directe entre le palais et la mosquée, des escaliers ou des espaces intermédiaires, dont la conception en gradins permettait le passage entre les deux édifices .

III.6.1. 2.Historique de la mosquée -plan de stratification- :

1. Epoque initiale –Ottomane- :

La mosquée de souk el Ghazel date de 1143h/1730j.c.,Elle a été construite à partir de 1703 par un Marocain, Abbas ben Alloul Djelloul1, au service du bey de Constantine Hussein Bou Kemia qui avait gouverné la ville de Constantine en 1125h/1713J.C, sa construction fut achevée en 1730.Une inscription trouvée, dans le palais de Ahmed Bey ,au niveau du cabinet du bey (kiosque/ Diwan), là où se trouve la fontaine sous la galerie, nous informe sur la date de construction de la mosquée⁸² (photo n° 07) :

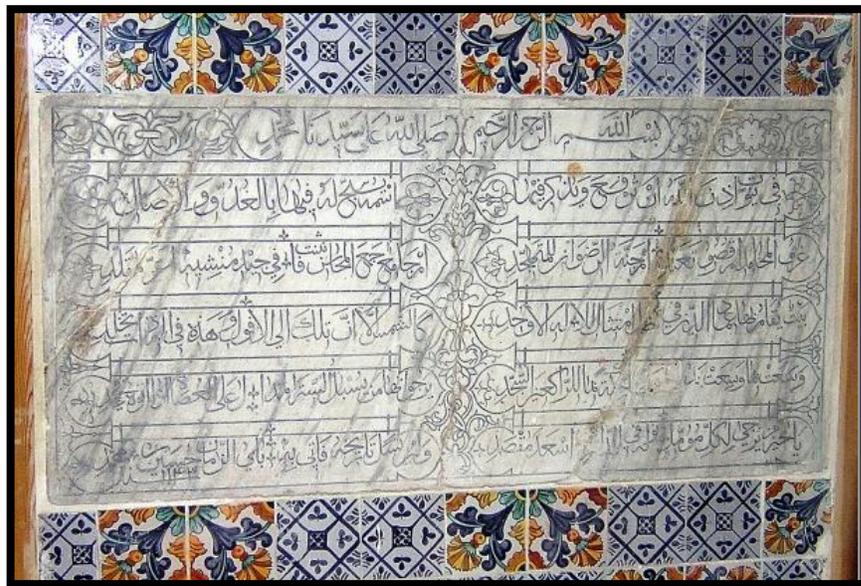


Photo07: épigraphe au niveau du palais d'Ahmed Bey.

Source : auteur.

Contenu de l'épigraphe :

بسم الله الرحمن الرحيم صل الله على سيدنا محمد
 في بيوت أنن الله أن ترفع و يذكر فيها اسمه يسب له فيها بالعدو و الأصال
 غر المحامد أم قصور تعبد أم جنت الرضوان لمتهدد أم جامع جمع المحاسن فانبتت في جيد منشئه أعر مؤن
 بيت يقام بها عماد الدين في ضل امتثال الاله الواحد كالشمس إن أن تلك إلى الأفول وهذه في البر ذات تخن

⁸²<http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr/La Ville/cathedrale.htm>

وسعت بما وسعت يد الحسين ضاحكة بما للراكعين السجد يرجو بها من يسبل الستر الهدال على العصا إذا ما أتوه في غد
يا خير من يرجل لكل مؤمل نوله في الدارين أسعد مقصد ولئن تسيل تاريخه فأتي به بيأي الزمان حسين ابن محمد"

Traduction

Traduction du contenu : « *Au nom d'Allah clément et miséricordieux et que la prière soit sur notre seigneur Mohammed...c'est un édifice où sont dressés les colonnes de la religion, à l'ombre de l'observance des commandements d'Allah l'uniquesi tu veux apprendre o lecteur, la date de la construction elle est contenue dans ces mots : le bey du siècle bey ben Mohammed »*

A cette époque la mosquée était constituée d'une cour latérale découverte de forme rectangulaire, où se trouvait la Maida « vasque d'ablution » ainsi que les sanitaires orientés vers le nord, (opposant le sens de qibla respectant les instructions religieuses).

La mosquée était aussi dotée d'un seul minaret, il s'agit de celui qui surmonte la façade sud-ouest

2-Epoque coloniale:

Dès 1837, les colons français décidèrent de démolir la ville, pour la construction de la ville européenne. Seuls le palais du bey Ahmed, qui servira de résidence au général de division, et la mosquée Souk El Ghezal, reconvertie en cathédrale, en échapperont. Beaucoup de constructions disparaissaient, et zaouïas et mosquées par dizaines n'étaient pas épargnées également.

La mosquée Souk el Ghezal fut Transformée et agrandie par l'architecte Meurs, elle était affectée au culte catholique en 1838 sous le nom de Notre-Dame des Sept-Douleurs (première paroisse de Constantine). La coupole, imitée du dôme de Florence, abritait le chœur de la cathédrale, pour la réaliser, le mur nord fut ouvert au milieu par une largeur de trois nefs parallèles au mur de qibla.

Notons aussi, le rajout d'une tribune au niveau du coté ouest, mais séparée du déambulatoire surmontant le chœur.

Aussi, il y a eut suppression du croissant surmontant le minaret pour le remplacer par une croix, le transformant en clocher, ainsi il y a eut construction d'un 2ème clocher, cet élément fut rénové durant l'époque coloniale. (Photos n° 08, n° 09)

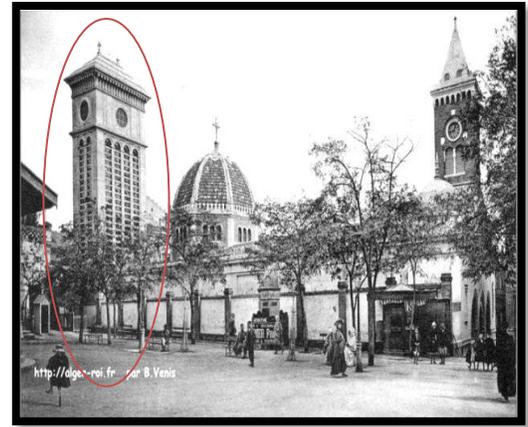
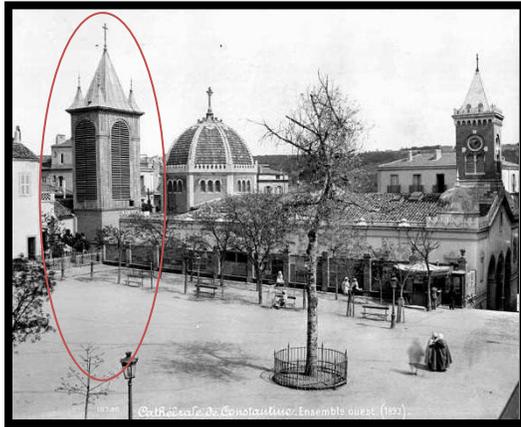


Photo 08, photo 09 : Clochers de la cathédrale “notre dame des sept Douleur” selon 2 sources.

Source : MANHOUR.A.2012

L'intérieur de la mosquée fut réaménagé (photo n°10), à fin de convenir aux fonctions de la cathédrale.



Photo 10 : Aménagement Intérieur de la cathédrale.

Source : MENHOUR..2012

3. Epoque d'après l'indépendance :

Après l'indépendance la mosquée avait repris ses fonctions d'origine, modifiant son allure extérieure et aménagement intérieur (suppression de croix, et des clochers, réaménagement de la salle de prière,...), le minaret de l'angle nord fut rénové encore une fois. Elle était bien entretenue jusqu'à la période des années 90.

4. Epoque moderne :

A l'époque actuelle, la construction est encore présente, certes, mais, elle est mal entretenue (décollement de revêtement,..), elle est négligée comme c'est le cas pour beaucoup de constructions patrimoniales, cependant, elle reste très fréquentée par la population.

III.6.1. 3.Valeurs patrimonial :

- ✓ **Valeur historique:** En effet, L'histoire de la région a été, en effet, écrite par une succession de civilisations, Mais les Ottomans ont marqué profondément cette région. De tous les vestiges historiques datant de la période turque, nombreux dans la région de cirta (ancien nom de constantine), la mosquée de souk laghzel est sans conteste parmi les monuments le plus emblématique de cette époque. Classée depuis quelques années précisément depuis 1998 comme patrimoine national.
- ✓ **Valeur culturelle:** Le site contient plusieurs édifices qui ont une valeur culturelle La mosquée Souk el Ghzel est l'une des quatre mosquées les plus importantes de la ville. Elle se trouve à côté du palais du Bey Ahmed. Dans la zone de la mosquée on retrouve plusieurs édifices publics ayant un grand intérêt architectural, **elle est destinée à devenir un pôle administratif et culturel.**
- ✓ **Valeur artistique:** La mosquée de Souk El Ghezal, nous offre l'exemple d'une construction qui diffère de celles précédentes en Algérie suivant l'ancienne tradition architecturale maghrébine³ (des cours enveloppant des salles de prières hypostyles à nombreuses nefs longitudinales recoupées par d'autres travées transversales) et qui, pour la première fois à Constantine, reproduit un plan ottoman à plusieurs coupolettes, la grande coupole elle repose sur un tambour octogonal au milieu duquel se trouve une balustrade en bois ouvragé, la coupole avec tambour est précédée pour des raisons esthétiques, mais aussi celles fonctionnelles assurant l'éclairage, les formes sphériques de ses quelques coupolettes d'angles, autre fois blanchies à la chaux, surmontant la toiture en tuile qui rappelle l'ensemble de constructions traditionnelles du quartier.

- ✓ **Valeur sociale:** Une mosquée est plus qu'un lieu de culte ; elle sert d'institution sociale, éducative : elle peut, ainsi, être accompagnée d'une madrassa, d'une bibliothèque. Elle sert aussi de lieu de rencontres et d'échanges sociaux.

III.6.2. Importance de conservation durable de la mosquée Hassan Bey en tant que l'un des monuments historiques de la vieille ville de Constantine :

La préservation durable de la mosquée repose sur le monument ainsi que sur son environnement avec de nombreux avantages :

- ✓ **Importance environnemental :**
 - *une consommation énergétique modérée, par l'utilisation d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire (panneauxvoltaïque). Aussi bien queles matériaux de construction approuvés avec des caractéristiques environnementales (garde la chaleur).
 - *réduire la production de déchets en réduisant les démolitions et la demande pour de nouveaux matériaux.
- ✓ **Importance économiques :**
 - *Les retombées économiques dans plusieurs secteurs de l'économie à différentes échelles. le projet de conservation ou d restauration produisent d'importants revenus liés à l'embauche de la main-d'œuvre spécialisée et à l'utilisation des différents services locaux.
 - *Offre une base touristique forte: parla création des circuits touristiques qui relie entre les monuments religieux historiques et culturels.
 - *Pour bien animer les circuits touristiques créés et donner une certaine fonctionnalité et originalité à la zone historique, on opte pour la reconversion des locaux commerciaux trouvés dans les RDC des habitations à des boutiques d'artisanat
- ✓ **Importance sociaux :**
 - *La conservation durable du bâtiment est essentielle, car elle génère un attachement à l'identité par les groupes sociaux et les communautés. Renforcer le rapport entre le monument historique et les individus.

*les processus de conservation renforcent la cohésion sociale et combattent le phénomène d'exclusion et les méfaits sociale.élimination des ravageurs sociaux.

III.6.3. Enjeux de conservation durable de la mosquée hassan bey en tant que l'un des monuments historiques de la vielle ville de Constantine :

À l'instar d'autres monuments historiques dans les villes algériennes, la Mosquée Hassan Bey souffre de nombreux obstacles qui entravent le processus de préservation de manière durable, en particulier aux niveaux social, culturel, politique et économique

✓ **Enjeux politiques :**

- Manque d'application législatives.
- Absence de normes, concurrence disciplinaire, manque d'entretien.
- Manque d'évaluation et de partage du savoir.
- Formation insuffisante ou ponctuelle, manque de connaissance ou de recherche opérationnelle.

✓ **Enjeux socioculturels :**

- Manque de sensibilisation culturelle.
- Ignorer la valeur historique du bâtiment.
- Les esprits fermés du propriétaire qui refusent l'expropriation de l'Etat.
- La prévalence des parasites sociaux.
- l'attractivité perdue de la mosquée, et l'absence de la sensation spirituel

✓ **Enjeux économiques :**

- Faiblesse au niveau des infrastructures touristiques.
- Manque de ressources financières pour la conservation et la restauration de monuments historiques.
- Faiblesse du travail des sociétés de protection du patrimoine.

Conclusion :

La prise en charge du patrimoine culturel par un cadre juridique approprié est une étape primordiale pour la sauvegarde et la revalorisation de notre capital culturel. C'est une tâche qui nécessite une collaboration pluridisciplinaire et une évaluation continue et suivie.

La législation algérienne ne prévoit pas beaucoup de dispositions à même de garantir une conservation durable efficace des monuments et sites historiques. L'Algérie, à notre grand regret, figure dans cette deuxième catégorie. Son patrimoine urbain, aussi riche soit-il est en déperdition. Aucune attention ne lui est réellement accordée en dépit de la loi 98-04 qui l'a reconnu. Hormis quelques actions isolées ou restées au stade pédagogique, rien ne bouge et rien ne se fait. C'est pourquoi, les architectes, les urbanistes, ..., voire les spécialistes du domaine du patrimoine doivent réagir au plus vite, d'une part pour préserver un patrimoine qui est, aujourd'hui, en péril, et d'autre part pour sortir de cette léthargie et pour rattraper notre retard.

Conclusion générale

Conclusion générale :

Pour conclure, l'Algérie dispose d'un patrimoine architectural d'une richesse exceptionnelle dont la sauvegarde reste problématique. Aujourd'hui, le patrimoine algérien présente un état de dégradation avancé dont les causes sont multiples à savoir l'indifférence, la négligence, le manque d'entretien, les transformations incontrôlées (illicites). Les différentes opérations de réhabilitation menées jusqu'à présent restent très limitées vu l'absence de spécialistes dans le domaine et d'outils permettant de mener ces opérations correctement comme le guide de la réhabilitation. Par ailleurs, la connaissance du système constructif de la construction, des matériaux utilisés, de la typologie, de l'environnement avoisinant constituent des facteurs indispensables pour réaliser une opération de diagnostic pertinente d'un édifice. Ces facteurs cités constituent des paramètres importants pour réussir les opérations de conservation et une conservation durable.

En réalité, la conclusion tirée des exemples algériens notamment le cas d'étude : la mosquée hassan bey ou SoukEl Ghezal et de ce qui a fait d'elle un des monuments les plus remarquables de Constantine à l'époque ottomane. En effet, cet édifice occupe une place importante dans le patrimoine Algérien en le comparant aux autres monuments religieux de la même époque et reflétant une influence orientale, du fait qu'il a reproduit un prototype ottoman à coupole. Le choix de cette mosquée est justifié par le prolongement spatial et temporel de l'empire ottoman dans cette région.

Dans ce travail, nous proposons **une conservation durable des monuments de paysage urbain historique**, Cette conservation se fait avec la reprise et la revalorisation du patrimoine architectural. Et reliant entre les monuments historiques du paysage urbain.

Comment la conservation est durable ? La conservation est durable si elle sert les trois piliers de la durabilité (sociale, environnementale et économique).

Nous avons proposé un processus de conservation durable pour la mosquée hassan bey et son environnement, Ce processus se déroule de manière méthodique autour de l'idée suivante :

La revalorisation du patrimoine architectural et la conciliation entre les monuments historiques du paysage urbain.

Cette idée elle-même repose sur deux concepts.

* **La revalorisation du patrimoine architectural** c.a.d La mosquée hassan bey reste sur sa principale fonction, la reprise de sa valeur et sa spiritualité comme lieu de culte sacré.

* **la conciliation entre les monuments historiques du paysage urbain** c.a.d réduire l'écart ou la repture entre la mosquée et son environnement, Établir des relations et des échanges entre différents monuments religieux et culturels dans l'environnement urbain.

Recommandations :

- concernant la mosquée hasan bey l'ancé les travaux d'entretien en fonction de calendrier pour la conservation de la mosquée. Ainsi que les critères d'interventions et de modifications à apporter sur les constructions, tels les configurations typologiques, les compositions de façades, toitures, matériaux à utiliser, les critères d'insertion de nouvelles architectures, ainsi que le degré d'intervention sur les différentes typologies.

- Changer à l'intérieur de la mosquée. Ce changement se reflète dans l'attribution de la mezzanine à la prière des femmes selon une entrée et une maida distincts. Le but de cet ajout. En vue d'assurer des groupes plus vastes.

- Reconstruction de l'école coranique qui remonte à la période ottomane à côté de la mosquée afin de la revalorisation du patrimoine architectural.

- la création des circuits touristiques qui relie entre les monuments religieux historiques et culturels. Créant ainsi une retombé économique.

- Pour bien animer les circuits touristiques créés et donner une certaine fonctionnalité et originalité à la zone historique, on opte pour la reconversion des locaux commerciaux trouvés dans les RDC des habitations à des boutiques d'artisanat.

- animer la zone de jonction par le réaménagement d'un jardin historique dans la place si el haouas.

Toutes ces recommandations servent finalement les trois piliers de la durabilité (sociale, environnementale et économique), appliquant ainsi la préservation durable de la mosquée dans son environnement historique.

Bibliographie

1. Ouvrages :

Alois Riegl (1858-1905), « *le culte moderne des monuments* », *socio-anthropologie*, N09 commémorer.

Antoine Furetière (poète, fabuliste, romancier et lexicographe français cité in fancoisechoay : *L'allégorie du patrimoine*, édition du seuil.

Conseil de l'Europe. *Patrimoine culturel européen*, Volume 1, Ed. Conseil de l'Europe, Strasbourg 2003.

Lazarotti, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, 2003.

MERLIN P., CHOAY F. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Ed. P.U.F., Paris, 1988. **CHOAY Françoise.** *L'Allégorie du patrimoine*, édition du seuil, 1992.

Quatremère de Quincy. dictionnaire d'architecture, T2, paris.

UNESCO, *Médinas: sauvegarde sélective de l'habitat traditionnel*, édition du centre du patrimoine mondial, n°9, Paris, décembre 1995.

2. Mémoires et thèses :

ARFI IMEN, *Vers une définition des critères de délimitation d'un paysage urbain historique Cas d'étude: le Rocher de Constantine.*, mémoire de magistère, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (EPAU), 2015.

AMRANI MAHDI Aziza, *La régénération urbaine et la promotion du patrimoine en Algérie : cas de la vieille ville de Constantine*, Mémoire de magister, Université de Constantine.

BENARBIA ISLEM, *l'évaluation de la valeur esthétique des monuments historiques, cas de la grande mosquée de nédroma*, mémoire de magistère en architecture, université de tlemcen, 2012.

BENSEDDIK-SOUKI- HABIBA, *la valorisation des monuments historiques En Algérie Le cas du palais de l'agha a Ferdjioua*, Mémoire de magister, Université de Constantine, 2012.

DEKOUMI Djamel, *Pour une nouvelle politique de conservation de l'environnement historique bâti algérien : cas de Constantine*. Thèse de doctorat. Université de Constantine. 2007.

GRAVARI-BARBAS Maria, *Ves chambre Vincent «Patrimoine: derrière l'idée de consensus des enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits»*, in Melé Patrice et alli, *Conflits et territoires*, Collection perspectives Villes et Territoires. Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2003

HAFSI F.Z, *Pour une conservation intégrée des sites archéologiques dans la politique nationale de l'aménagement du territoire. Exemple d'étude : la wilaya de Souk Ahras*. Mémoire de magister. Université de Constantine. 2012.

HAMMOUDI Abdelhalim, *Le patrimoine ksourien, mutation et devenir. Le cas du Zab El Gherbi-Tolga*, Mémoire de magister, Université de Biskra, 2014.

Kevin L. Jones, *Caring for archaeological sites: New Zealand guidelines*, ed. Département of conservation, New Zélande 2002.

KHATTABI LAHCENE, *La reconquête d'un centre ancien : le cas de la Médina de Nédroma*, Mémoire de Magister en Architecture, Université de Tlemcen, 2010.

KHELAFI MOUHTADI, DJAMAL EDDINE KHELFA, *LA VALORISATION DU PATRIMOINE URBAIN EN ALGERIE*, universite de jijel, mémoire de master, 2016.p.52.

Marie-Andrée, *Vers une nouvelle définition du patrimoine : l'intégration du développement durable dans l'évaluation patrimoniale Thiffault*, Mémoire présenté à la Faculté des Études Supérieures en vue de l'obtention du grade de M.Sc.A en aménagement, Université de Montréal, 2011

MEHENNI Nedjouda, *LA RECONNAISSANCE ARCHITECTURALE D'UN PATRIMOINE SOCIO-CULTUREL*, 2011.

MENHOUR Asma, *Evolution de la mosquée en tant que patrimoine architectural religieux*
Cas de la mosquée ottomane à Constantine, THESE DE MAGISTER, UNIVERSITE MENTOURI, 2012.

YOUCEF TANI KHADIDJA, *Les monuments historiques de Tlemcen Essai d'analyse : cas de la mosquée SIDI belahcen*, Mémoire de magistère en Architecture, UNIVERSITE de TLEMEN, 2013.

3. Rapports :

Crabbé, Philippe J. 1997. *Le développement durable: concepts, mesures et déficiences des marchés et des politiques au niveau de l'économie ouverte, de l'industrie et de l'entreprise.* Document hors-série n°16. Industrie Canada.

Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain, Enjeux, diagnostics et recommandations.

SPEIRS Caroline, *Le Concept de développement durable: l'exemple des villes françaises*, Paris, L'Harmattan, 2003.

4. Textes juridiques :

Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel,

PPSMVSS DE LA VIEILLE VILLE DE CONSTANTINE OCTOBRE 2012 BET J.KRIBECHE.

5. Chartes et conventions :

Conseil administratif de la ville de Genève « Agenda 21 ».

Conseil de l'Europe .Convention européenne du paysage, florence, 2000.

Conseil de l'Europe .Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe ; Grenade ; octobre 1985.

ICOMOS. Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Charte de Venise 1964.

ICOMOS Conseil de l'Europe. Charte Européenne du Patrimoine Architectural.1975.

ICOMOS - PRINCIPES POUR L'ANALYSE, LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES STRUCTURES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, (2003).

ICOMOS. Charte international sur la Sauvegarde des villes historiques. 1985.

UNESCO.Recommandation concernant le paysage urbain historique.2011.

Mémoire de Vienne, 2005.

ONU, *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland H.)*, 1987.

6. Revues, quotidiens, journaux...

BEN SAID imen, *MEDINA OF TUNIS, AMBIVALENCE IN ITS CONSERVATION*, *Algerian Journal of Engineering Architecture and Urbanism Vol. 1. Nr. 1, may 2017*.

6. Site internet:

https://fr.wikipedia.org/wiki/Patrimoine_architectural

<https://fr.wiktionary.org/wiki/monument>

http://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kultur/denkmalpflege/bauinventar/was_ist_ein_baudenkmal.html

<https://rm.coe.int/168008062a>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9dina>

http://www.projetsdepaysage.fr/l_heritage_des_traces_d_epoque_coloniale_francaise_en_algerie_face_au_projet_urbain

https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/7010/Thiffault_MarieAndree_2011_memoire.pdf?sequence=6&isAllowed=y

Résumé :

L'Algérie a un patrimoine architectural très précieux, en particulier les monuments historiques qui représentent l'histoire de la ville et les civilisations qui l'ont dépassé.

Ces monuments historiques souffrent d'une marginalisation négligeable et d'une perte de patrimoine et d'une valeur pratique. Vous êtes sous l'influence de plusieurs facteurs, en particulier des lois fragiles protégeant l'héritage architectural algérien.

À cet égard, l'étude a peu contribué à améliorer la situation actuelle et à sensibiliser diverses autorités et acteurs à l'importance de préserver durablement les monuments historiques des paysages urbains historiques.

Le bénéfice général de cette étude ou la préservation durable des monuments historiques est de contribuer à la promotion d'une partie du patrimoine architectural, Renforcer la relation entre les monuments historiques et leur environnement urbain historique et assurer la continuité pour les générations futures.

Mots-clés : Patrimoine architectural, monuments historiques, conservation durable, environnement urbaines historiques, continuité.

Abstract:

Algeria has a very valuable architectural heritage, especially the historical monuments that represent the history of the city and the civilizations that have overtaken it. These historical monuments suffer from negligence marginalization and loss of heritage and practical value.

You are under the influence of several factors, especially the weak laws protecting the Algerian architectural heritage.

In this regard, the study has done little to improve the current situation and sensitize various authorities and actors to the importance of preserving the historical features of urban landscapes in a sustainable manner.

The general benefit of this study or the sustainable preservation of historical monuments is to contribute to the promotion of part of the architectural heritage. Strengthening the relationship between historical monuments and their historic urban surroundings and ensuring continuity for future generations.

Keywords: architectural heritage, Historical monuments, Sustainable conservation, Historical urban scenes, Continuity.

ملخص :

تزرخر الجزائر بتراث عمراني جد قيم. لاسيما المعالم التاريخية التي تمثل تاريخ المدينة والحضارات التي توالى عليها، تعاني هاته المعالم التاريخية من الإهمال التهميش وفقدان القيمة التراثية والعملية، وذلك تحت تأثير عدة عوامل لاسيما ضعف قوانين حماية التراث العمراني الجزائري.

حاليا تمثل عمليات إعادة الاعتبار وإعادة القيمة العملية للمعالم التاريخية تحديا حقيقيا. وفي هذا الخصوص قمنا بهاته الدراسة لمساهمة ولو بالقليل في تحسين الوضع الحالي وتحسيس مختلف السلطات والجهات الفاعلة بأهمية حفظ المعالم التاريخية للمشاهد الحضرية التاريخية بشكل مستدام

تكمّن الفائدة العامة من هاته الدراسة أو الحفظ المستدام للمعالم التاريخية في المساهمة بترقية جزء من التراث العمراني، تعزيز العلاقة بين المعالم التاريخية ومحيطها الحضري التاريخي وضمان الاستمرارية للأجيال القادمة.

الكلمات المفتاحية. تراث عمراني ، المعالم التاريخية، حفظ مستدام، المشاهد الحضرية التاريخية

، استمرارية.

